

## PROCÈS-VERBAL

Conseil d'Administration du	13 mars 2026	à Chasseneuil du Poitou
-----------------------------	--------------	-------------------------

Heure	10 h 00
Date de la convocation	26 février 2026

Président de séance	M. Edouard RENAUD
Secrétaire de séance	Mme Annette SAVIN

Membres en exercice	27
Quorum	14

Présents	15	M. Edouard RENAUD, M. Eric BAILLY, Mme Josette COLAS, Mme Nathalie DESJARDINS, Mme Bénédicte FILLATRE, Mme Evelyne GOURDEAU, Mme Pascale GUITTET, M. Rémy MARCHADIER, M. Gérard PEROCHON, M. Jean-Louis FOURCAUD, Mme Annette SAVIN, M. Jean-Luc MADEJ, M. Alain GUILLON, Mme Sandrine BARRAUD, M. Bernard SAVARD
----------	----	---

Pouvoirs	5	<table border="0"> <tr> <td><u>Mandants</u> M. Gilbert BEAUJANEAU Mme Reine-Marie WASZAK M. Joël DAZAS Mme Rose-Marie BERTAUD M. Stéphane ALLOUCH</td> <td><u>Mandataires</u> M. Rémy MARCHADIER M. Jean-Luc MADEJ Mme Pascale GUITTET Mme Josette COLAS M. Jean-Louis FOURCAUD</td> </tr> </table>	<u>Mandants</u> M. Gilbert BEAUJANEAU Mme Reine-Marie WASZAK M. Joël DAZAS Mme Rose-Marie BERTAUD M. Stéphane ALLOUCH	<u>Mandataires</u> M. Rémy MARCHADIER M. Jean-Luc MADEJ Mme Pascale GUITTET Mme Josette COLAS M. Jean-Louis FOURCAUD
<u>Mandants</u> M. Gilbert BEAUJANEAU Mme Reine-Marie WASZAK M. Joël DAZAS Mme Rose-Marie BERTAUD M. Stéphane ALLOUCH	<u>Mandataires</u> M. Rémy MARCHADIER M. Jean-Luc MADEJ Mme Pascale GUITTET Mme Josette COLAS M. Jean-Louis FOURCAUD			

Absents	7	Mme Nelly GARDA-FLIP, Mme Fabienne GUERIN, Mme Gisèle JEAN, Mme Nathalie MARQUES-NAULEAU, Mme Roselyne TEXEDRE, Mme Martine GODET, Mme Laurence RABUSSIER
---------	---	---

Représentée par		
-----------------	--	--

Observations	Etaient également présents : Mme JADAUD-PRESSAT Isabelle, Directrice Générale du Centre de gestion, M. REVUELTA Vincent, Directeur Adjoint du Centre de gestion, M. Christophe PELTIER, Conseiller aux Décideurs Locaux
--------------	---

## ORDRE DU JOUR

- Délibération N°2026/006** - Rendu compte
- Délibération N°2026/007** - Compte Financier Unique 2025
- Délibération N°2026/008**- Affectation des résultats – exercice 2025
- Délibération N°2026/009** - Budget primitif 2026
- Délibération N°2026/010** - Subvention à l'ANDCDG
- Délibération N°2026/011** - Subvention à l'association « Le P'tit Bureau »
- Délibération N°2026/012** – Délibération de créations de deux emplois permanents et un emploi non permanent
- Délibération N°2026/013** - Fixation du nombre de représentants du personnel au CST, paritarisme et recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics
- Délibération N°2026/014** - Mise en place de la F3SCT
- Délibération N°2026/015** – Délibération autorisant le Président à ester en justice dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles
- Délibération N°2026/016** - Participation au financement du diplôme universitaire « Métiers Administratifs Territoriaux en Milieu Rural » pour l'année 2026 et avenant d'une année
- Délibération N°2026/017** – Convention de prestation de médecine de prévention avec Grand Poitiers Communauté Urbaine, Ville de Poitiers et CCAS de Poitiers

**ARRET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 février 2026**

**DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES**

## 1/ Délibération N° 2026/006 - RENDU COMPTE

Tiers	Article	Objet	Total TTC
FSB 86280	21838	FACTURE INV/2026/00074 ECRAN 32 POUCES IYAMA ELIN	268,12 €
MAIRIE DE NAINTRE	6132	TITRE 1 LOYER LOCAL MEDCINE. JANVIER 2026	107,13 €
AUX BONS AMIS	6238	FACTURE 563/3 DEJEUNER DE TRAVAIL DU 21 JANVIER 20	49,90 €
GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE	6284	REDEVANCE SPECIALES ENLEVEMENT ORDURES. ANNEE 2020	262,16 €
FEDERATION NATIONALE CDG DE LA FPT	6568	COTISATION 2026	7 239,75 €
TOTAL MARKETING FRANCE	60622	FACTURE F6111298. CONSOMMATION CARBURANT DU 19 AU	102,21 €
TOTAL MARKETING FRANCE	60622	F6250059/0087139962. CONSOMMATION CARBURANT DU 02/	143,98 €
AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE	6228	FACTURE LL01515755.CONSOMMATION PEAGE DECEMBRE 202	80,60 €
MISTER MINT	60832	FACTURE 25/26/PFS/02146 CLES	63,60 €
MAIRIE DE NAINTRE	6132	TITRE 115 Marché n°20202020LOC1 - MISE A DISPOSI	107,13 €
KARDEX REMSTAR	6156	FACTURE 26350586 Marché n°2026KARDEX - MAINTENAN	2 160,00 €
MAILEVA	6156	FACTURE FAC-2601-M10646 AFFRANCHISSEMENT JANVIER 2	2 149,64 €
SARL GUIGNARD BOUILLY	6156	FACTURE FAC-2026/12-1297 MAINTENANCE PREVENTIVE PO	432,00 €
SONO MAX	6156	FACTURE FA26011406 MAINTENANCE 3ANS LOGICIEL NEOSC	954,00 €
DELICES GOURMANDS TRAITEUR	6234	FACTURE F-20260000067 PLATEAUX REPAS CST DU 27 JAN	104,50 €
OSB MA BOULANGERIE CAFE	6234	FACTURE FAOSB00000715 MATINEE RH DU 3 FEVRIER 2026	40,00 €
OSB MA BOULANGERIE CAFE	6234	FACTURE FAOSB00000716 MATINEE RH DU 5 FEVRIER 2026	40,00 €
TARDIVON CUISINIER TRAITEUR	6234	FACTURE FAC260050 FOURNITURE COCKTAIL DEJEUNATOIRE	1 149,50 €
AUX BONS AMIS	6238	FACTURE 1079 DEJEUNER DE TRAVAIL DU 6 FEVRIER 2026	127,30 €
LA POSTE ACC BORDEAUX	6261	FACTURE 28877 CONSOMMATION JANVIER 2026	1 019,97 €
INTERCOM	6262	FACTURE 0016676 ABONNEMENT ACCES INTERNET FIBRE OP	672,60 €
ORANGE BUSINESS SERVICES	6262	FACTURE 304813433 ABONNEMENT IN SYNDICAT JANVIER 2	48,00 €
ORANGE BUSINESS SERVICES	6262	FACTURE 304947891 ABONNEMENT TELEPHONE FIBRE FEVRI	357,42 €
ORANGE MOBILE	6262	FACTURE 93284082 CONSOMMATION TELEPHONIQUE JANVIER	185,04 €

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Acceptent les décisions prises par le Président,
- Autorisent le Président à signer tous documents nécessaires.

## **2/ Délibération N° 2026/007 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.**

**A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».**

**Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants.**

- **Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,**
- **Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.**
- **Le CFU simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA actuel).**

**La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services du CDG 86 et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.**

**Monsieur le Président quitte la séance, le Conseil d'Administration désigne Madame Pascale GUITTET, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente en qualité de Présidente de séance pour le vote du CFU 2025 du CDG 86, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le CFU 2025 du CDG 86, présenté ci-après, est soumis au conseil d'administration.**

**Centre de Gestion FPT Vienne : Centre de Gestion FPT Vienne (1)**  
**(2) RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL DE**

Numéro SIRET : 28860023200038

**POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLES POITIERS**

**M. 57**

**Compte financier unique**  
**Voté par nature**

**BUDGET : Principal (3)**

**ANNEE 2025**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mis en rapport de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) Libellé du budget principal s'il s'agit d'un budget exercice

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexé.

## Sommaire

4	A - Informations statistiques, fiscales et financières
5	B1 - Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble
6	B2 - Résultats d'exécution du budget principal et du budget des services non personnalisés
7	B3.1 - Liste des organismes de regroupement
8	B3.2 - Liste des établissements publics créés
9	B3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
10	C1 - Détail des restes à réaliser - Dépenses
11	C2 - Détail des restes à réaliser - Recettes
12	D - Bilan synthétique
13	E - Compte de résultat synthétique
15	F - Taux des contributions et produits afférents en N
16	<b>II - Exécution budgétaire</b>
	A - Modalités de vote du budget
17	Vue d'ensemble
18	A1.1 - Dépenses d'investissement
19	A1.2 - Recettes d'investissement
20	A2.1 - Dépenses de fonctionnement
21	A2.2 - Recettes de fonctionnement
21	<b>Vue détaillée</b>
21	B1 - Dépenses d'investissement
23	B2 - Recettes d'investissement
25	C1 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
26	D1 - Dépenses de fonctionnement
31	D2 - Recettes de fonctionnement
33	<b>III - États financiers</b>
	A - Bilan
37	B - Compte de résultat
40	C - Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)
41	D - Balances des comptes
57	<b>IV - États annexés</b>
	A - Présentation croisée et agrégée
	A1 - Présentation croisée, section d'investissement - Vue d'ensemble
	A2 - Présentation croisée, section de fonctionnement - Vue d'ensemble
	A3 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
	<b>B - États annexés patrimoniaux</b>
59	B1.1 - État de la dette - Détail des crédits de trésorerie
60	B1.2 - État de la dette - Répartition par nature de dette
64	B1.3 - État de la dette - Répartition par structure de taux
66	B1.4 - État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
67	B1.5 - État de la dette - Détail des opérations de couverture
69	B1.6 - État de la dette - Rembourquement anticipé d'emprunts avec refinancement
70	B1.7 - État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N
71	B1.8 - État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
72	B1.9 - État de la dette - Autres dettes
73	B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
74	B3 - État des provisions
76	B4 - État des charges transférées
77	B5 - Détail des opérations pour comptes de tiers
78	B6 - Prêts
79	B7.1 - État synthétique des engagements donnés
80	B7.2 - État synthétique des engagements reçus
81	B7.3 - État des emprunts garantis
82	B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
83	B7.5 - État des contrats de crédit-bail
84	B7.6 - État des marchés de partenariat
85	B7.7 - État des recettes grevées d'une affectation spéciale
86	B7.8 - Autres engagements donnés

87	B7.9 - Autres engagements reçus
88	B8 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions
89	B9 - Etat du personnel
93	B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
94	B11.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement
95	B11.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement
96	C1.1 - Equilibre budgétaire
97	C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses
98	C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes
100	C2.1 - Situation des AP
101	C2.2 - Situation des AE
102	C - Etats annexes budgétaires
103	C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature
109	C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction
116	D - Autres éléments d'information
116	D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non éligés en budget annexe
117	D2 - Gestion des fonds européens
118	D3 - Actions de formation des élus
119	D4 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes
120	D5 - Identification des flux croisés
121	D6.1 - Etats de la répartition de la TCOM - Investissement
122	D6.2 - Etats de la répartition de la TCOM - Fonctionnement
124	D7.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)
125	D7.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)
126	D8.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse
127	D8.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail
128	E - Etat des Comptes du Compte Financier
129	V - Arrêté et signatures
129	A - Arrêts et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation ci-dessus, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et éventuellement sous forme de régime simplifié sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

I  
A

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivités

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Ratios de niveau

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	Valeurs

Ratios de structure et d'analyse financière

6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations complètes dans la fiche de répartition de la DGF de l'annexe N-1, détaillé sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'établissent sur l'encours de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES**  
**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE**

**I**  
**B1**

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>			
	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
<b>Recettes</b>	A		
Prévision budgétaire totale	220 707,91	19 856 723,91	19 177 431,82
Recettes réalisées (1)	B	45 186 080,94	15 408 088,10
Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Autorisation budgétaire totale	D	18 859 145,76	18 311 931,48
Dépenses	E	14 855 583,17	15 002 932,75
Dépenses réalisées (1)	E	14 855 583,17	15 002 932,75
Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	74 637,58	405 155,35
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	74 637,58	405 155,35
Résultats antérieurs reportés	H	532 077,79	2 802 421,85
Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	532 077,79	2 802 421,85
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	606 735,37	3 134 488,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	606 735,37	3 134 488,64
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	G + H + I	606 735,37	3 539 654,99
Résultat cumulé	G + H + I	606 735,37	3 539 654,99

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations valides et les opérations strictes

## I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Investissement	532 077,79	0,00	74 667,68	0,00	606 735,37
Fonctionnement	2 802 421,85	0,00	330 487,77	0,00	2 932 919,62
<b>TOTAL I</b>	<b>3 134 499,64</b>	<b>0,00</b>	<b>405 155,35</b>	<b>0,00</b>	<b>3 539 654,99</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 134 499,64</b>	<b>0,00</b>	<b>405 155,35</b>	<b>0,00</b>	<b>3 539 654,99</b>

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÉRE LA COLLECTIVITE**

	<b>I</b>		
	<b>B3.1</b>		
Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
ANODG		Cotisation	0,00
FNCDG		Cotisation	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans financements propres.

**I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES**

I  
B3.2

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------	--------------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature

ou par sa loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
  - soit de la seule autonomie financière.
- Cependant, il convient de préciser que toutes les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

**I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES**

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

**I**  
**B3.3**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SIPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	----------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, services sociaux et médico-social.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

EXECUTION DU BUDGET - RAR DEPENSES

C1	1
----	---

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (B.A.régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>		0,00 (1)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
85	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser (tableau commenté) à l'engagement annuel. Ces restes à réaliser seront reportés au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

**EXECUTION DU BUDGET - RAR RECETTES**

<b>1</b>		<b>C2</b>
----------	--	-----------

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
018	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL</b>	0,00
	<b>RSA</b>	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (regues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL</b>	0,00
	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscabilité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à l'engagement annulé. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Subvenir le niveau de vote restant par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**  
**Bilan synthétique (en milliers d'euros)**

	I	D
	<b>Total</b>	
<b>ACTIF NET (1)</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles (nettes)	0,00	598,56
Subventions d'investissement versées	0,00	1,30
Autres immobilisations incorporelles	270,01	3 538,22
Immobilisations corporelles (nettes)	0,00	2 602,42
Terreins	1 900,00	390,50
Constructions	1 849,63	0,00
Réseaux et installations de voirie	0,00	7 069,00
Réseaux divers	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel	41,75	0,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00
Autres	370,01	0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00	843,75
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	0,00	4,42
Immobilisations financières (nettes)	0,00	848,17
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (1)</b>	<b>4 431,41</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	0,00	73,00
Stocks	0,00	151,60
Créances	1 279,33	0,00
Charges constatées d'avance	0,00	224,60
Trésorerie	2 482,73	0,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>3 742,08</b>	<b>1 072,77</b>
Comptes de régularisation (III)	0,09	31,79
Écarts de conversion actif (IV)	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>8 173,55</b>	<b>8 173,55</b>
	<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	
	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	0,00	0,00
Apports et subventions d'investissement	0,00	598,56
Neutralisations et régularisations	0,00	1,30
Réserves	270,01	3 538,22
Rapport à nouveau	0,00	2 602,42
Résultat de l'exercice	1 900,00	390,50
Droits du concédant, de l'affermant, de l'affactant et du rematant	1 849,63	0,00
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>7 069,00</b>
<b>PASSIF</b>	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	41,75	0,00
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	0,00	0,00
Emprunts obligataires	370,01	0,00
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	0,00	843,75
Dettes financières et autres emprunts	0,00	4,42
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>848,17</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	0,00	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,00	73,00
Autres dettes non financières	0,00	151,60
Produits constatés d'avance	0,00	0,00
<b>TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>224,60</b>
<b>TOTAL TRÉSORERIE (4)</b>	2 482,73	0,00
<b>TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)</b>	<b>1 072,77</b>	<b>1 072,77</b>
Comptes de régularisation (III)	0,09	31,79
Écarts de conversion passif (IV)	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>8 173,55</b>	<b>8 173,55</b>

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E
	POSTES	
	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dotations de l'état	1,95	3,19
Participations	276,06	148,40
Compensations, autres attributions et autres participations	0,00	0,00
Dons et legs	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Ventes de biens ou prestations de services	14 837,67	16 405,22
Produits des cessions d'actifs	1,30	0,00
Autres produits de gestion	79,31	79,91
Production stockée et immobilisée	0,00	0,00
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif	1,75	1,75
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)</b>	<b>14 998,04</b>	<b>16 638,38</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Achats et charges externes	654,91	681,34
Charges de personnel	12 872,84	13 564,67
Indemnités des élus (et membres du CESR)	90,27	90,93
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	62,02	56,94
Impôts et taxes	298,14	318,37
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	204,52	209,15
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00
Neutralisation des dépréciations et provisions	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession	1,30	0,00

**I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**

**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

		I	E
<b>POSTES</b>			
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>Exercice N</b>	14 184,00	14 921,39
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		0,00	0,00
Dispositifs d'intervention pour compte propre		152,42	41,38
Autres charges		321,85	370,71
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		474,27	412,09
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		339,76	304,90
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		0,00	0,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>		8,26	10,04
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		-8,26	-10,04
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>		330,50	294,86

## I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES

### TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N

I  
F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unités ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>				
TCPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
	SP	0,00	0,00	0,00
TCPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
	SP	0,00	0,00	0,00
<b>Taxe sur les permis de conduire</b>				
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assisités au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhuins et apitruaux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>				
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remorques mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>				
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPMB	0,00	0,00	0,00	0,00
GFE	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Doubler les taxes pour lesquelles le coefficient a un pouvoir de modulation.

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

II  
A

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « des articles ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réalisées de chaque section.

(4) A compléter par un seul des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaires ;

- budgétaires par délibération N°... du ...

Centre de Gestion PPT Vienne - Principal - CRU - 2025  
**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**DEPENSES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

II  
A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 000,00	28 776,00	38,37	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	601 035,70	41 823,58	6,96	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>676 035,70</b>	<b>70 599,58</b>	<b>10,44</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1888 non budgétaire)	75 000,00	75 000,00	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>75 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>751 035,70</b>	<b>145 599,58</b>	<b>19,38</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	1 750,00	1 750,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>	<b>1 750,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>	<b>752 785,70</b>	<b>147 349,58</b>	<b>19,57</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>0,00</b>			
	<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>	<b>752 785,70</b>	<b>147 349,58</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandées.

(2) Voir l'état I-C1-1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état I-V-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) D1 040 = PPT 042

(5) D1 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**RECETTES D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

II  
A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 184,00	16 183,25	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>16 184,00</b>	<b>16 183,25</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	204 523,91	206 823,91	100,64	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>204 523,91</b>	<b>206 823,91</b>	<b>100,64</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>220 707,91</b>	<b>222 007,16</b>	<b>100,59</b>	<b>0,00</b>
<b>001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>532 077,79</b>			
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>752 785,70</b>	<b>222 007,16</b>		<b>0,00</b>

- (1) Recettes justifiées non titrées.  
 (2) Voir l'état V-435 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
 (3) Pour mémoire, cet item n'est pas rattaché au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).  
 (4) DF 040 = RF 042  
 (5) Les comptes 16, 20, 26, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
 (6) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).  
 (7) DF 041 = RF 041  
 (8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut la 204 et la 2324

II - EXECUTION BUDGETAIRE  
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLEII  
A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (pp + dm + rns N-1)	Réalisations Mandats émis	Retenues (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	718 750,00	650 842,74	3 593,30	654 536,04	91,07	0,00
012	Charges de personnel et frais assistés (3)	14 459 150,00	13 359 404,95	0,00	13 359 404,95	92,34	0,00
014	Adaptations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes (sauf 6585)	3 143 421,95	602 631,95	10 188,34	612 800,29	19,49	0,00
6586	Frais fonctionnellement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>18 330 321,95</b>	<b>14 612 973,64</b>	<b>13 761,64</b>	<b>14 626 741,28</b>	<b>79,80</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	9 300,00	9 262,50	0,00	9 262,50	99,60	0,00
67	Charges spécifiques	15 000,00	13 755,48	0,00	13 755,48	91,70	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (seul-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles et mixtes</b>	<b>18 354 621,95</b>	<b>14 635 937,62</b>	<b>13 761,64</b>	<b>14 649 759,26</b>	<b>79,82</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00					
042	Opérations entre transf. entre sections (2)	204 523,91	205 823,91	0,00	205 823,91	100,84	0,00
043	Opérations entre inférieurs de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)</b>	<b>204 523,91</b>	<b>205 823,91</b>	<b>0,00</b>	<b>205 823,91</b>	<b>100,84</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>18 559 146,76</b>	<b>14 841 821,53</b>	<b>13 761,64</b>	<b>14 855 583,17</b>	<b>80,04</b>	<b>0,00</b>
022	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00					
	<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>	<b>18 559 146,76</b>	<b>14 841 821,53</b>	<b>13 761,64</b>	<b>14 855 583,17</b>		<b>0,00</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre et le solde est à spot pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Centre de Gestion FPT Vienne - Principal - CFU - 2025  
**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**RECETTES DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE**

II  
A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (gp + DM + PAR 1a-3)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (*)
013	Atténuations de charges	210 000,00	188 045,63	0,00	188 045,63	89,55	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	16 405 048,91	14 637 668,58	0,00	14 637 668,58	95,02	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	265 925,00	278 008,08	0,00	278 008,08	104,54	0,00
75	Autres produits de gestion courante	73 500,00	78 865,04	0,00	78 865,04	107,30	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>15 954 873,91</b>	<b>15 182 585,31</b>	<b>0,00</b>	<b>15 182 585,31</b>	<b>95,16</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500,00	1 745,63	0,00	1 745,63	349,13	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (sauf budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles et mixtes</b>	<b>15 954 873,91</b>	<b>15 184 330,94</b>	<b>0,00</b>	<b>15 184 330,94</b>	<b>95,17</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations entre transf. entre sections (2)	1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre (3)</b>	<b>1 750,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>15 956 723,91</b>	<b>15 186 080,94</b>	<b>0,00</b>	<b>15 186 080,94</b>	<b>95,17</b>	<b>0,00</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	2 602 421,85					
	<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>	<b>18 659 145,76</b>	<b>15 186 080,94</b>	<b>0,00</b>	<b>15 186 080,94</b>		<b>0,00</b>

(1) Recettes Justificatives non litrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail de chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RFC 042 = D1 040

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses d'investissement - Vue détaillée

**II**  
**B1**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits similaires	0,00	28 776,00	0,00	28 776,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 000,00	28 776,00	0,00	28 776,00	46 224,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21676	Autre matériel technique	0,00	12 024,24	0,00	12 024,24	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	16 942,76	0,00	16 942,76	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	9 344,32	0,00	9 344,32	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	2 704,40	0,00	2 704,40	0,00
2188	Autres	0,00	807,96	0,00	807,96	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	601 035,70	41 823,58	0,00	41 823,58	559 212,12
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>676 035,70</b>	<b>70 599,58</b>	<b>0,00</b>	<b>70 599,58</b>	<b>605 436,12</b>
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1841	Emprunts en euros	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	75 000,00	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>76 000,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses d'investissement - Vue détaillée

		II				
		B1				
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
<b>total</b>	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>751 036,70</b>	<b>145 699,58</b>	<b>0,00</b>	<b>145 699,58</b>	<b>605 436,12</b>
13913	Départements	0,00	1 750,00	0,00	1 750,00	0,00
<b>total chapitre 040</b>	Opérations d'ordre de transferts entre sections	<b>1 750,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>
<b>total chapitre 041</b>	Opérations patrimoniales	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre en investissement</b>		<b>1 750,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>752 786,70</b>	<b>147 349,58</b>	<b>0,00</b>	<b>147 349,58</b>	<b>605 436,12</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reports</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de la section d'investissement</b>		<b>752 786,70</b>	<b>147 349,58</b>	<b>0,00</b>	<b>147 349,58</b>	<b>605 436,12</b>

II - EXECUTION BUDGETAIRE  
Recettes d'investissement - Vue détailléeII  
B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (c-b-d)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	16 183,25	0,00	16 183,25	0,00
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	16 184,00	16 183,25	0,00	16 183,25	0,75
total chapitre 18	Comptes de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total	Chapitres d'opérateurs pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réalisées d'investissement</b>		<b>14 384,00</b>	<b>16 183,25</b>	<b>0,00</b>	<b>16 183,25</b>	<b>-1 299,25</b>
<b>total chapitre 021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00
28031	Frais d'études	0,00	7 131,14	0,00	7 131,14	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires	0,00	40 170,30	0,00	40 170,30	0,00
281321	Immobilises de rapport	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
281351	Bâtimens publics	0,00	33 808,84	0,00	33 808,84	0,00

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**Recettes d'investissement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281578	Autre matériel technique	0,00	1 243,50	0,00	1 243,50	0,00
28187	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	1 556,87	0,00	1 556,87	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	17 257,04	0,00	17 257,04	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00	19 648,57	0,00	19 648,57	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	23 288,59	0,00	23 288,59	0,00
28188	Autres	0,00	420,96	0,00	420,96	0,00
4912	Dépénalisations des comptes de redevables (budgétaires)	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00
4982	Dépénalisations des comptes de débiteurs divers (budgétaires)	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00	0,00
<b>total chapitre 040</b>	<b>Opérations d'ordre de transferts entre sections</b>	<b>205 823,97</b>	<b>205 823,97</b>	<b>0,00</b>	<b>205 823,97</b>	<b>0,00</b>
<b>total chapitre 041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre en investissement</b>		<b>205 823,97</b>	<b>205 823,97</b>	<b>0,00</b>	<b>205 823,97</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>220 707,91</b>	<b>222 007,16</b>	<b>0,00</b>	<b>222 007,16</b>	<b>-1 299,25</b>
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		<b>532 077,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes de la section d'investissement</b>		<b>752 785,70</b>	<b>222 007,16</b>	<b>0,00</b>	<b>222 007,16</b>	<b>530 778,54</b>

II  
B2

Centre de Gestion FPT Vienna - Principal - CFU - 2025	
<b>II - EXECUTION BUDGETAIRE</b>	
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT - DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES</b>	
<b>II</b>	<b>C1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6002	Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	7 755,00	0,00	7 755,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	1 058,76	0,00	1 058,76	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	42 886,93	0,00	42 886,93	0,00
60622	Carburants	0,00	8 757,50	0,00	8 757,50	0,00
60623	Alimentation	0,00	1 399,76	0,00	1 399,76	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	2 735,66	0,00	2 735,66	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	26,75	0,00	26,75	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	757,07	0,00	757,07	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	8 352,57	0,00	8 352,57	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	865,70	0,00	865,70	0,00
6068	Autres matières et fournitures.	0,00	181,95	0,00	181,95	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	2 891,94	0,00	2 891,94	0,00
61358	Autres	0,00	12 986,20	0,00	12 986,20	0,00
615221	Bâtiments publics	0,00	10 817,82	0,00	10 817,82	0,00
61551	Matériel roulant	0,00	4 890,65	0,00	4 890,65	0,00
6156	Maintenance	0,00	134 837,74	0,00	134 837,74	0,00
6168.	Autres	0,00	81 550,99	143,60	81 406,99	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	7 158,79	0,00	7 158,79	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	25 995,11	0,00	25 995,11	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	48 720,02	0,00	48 720,02	0,00
62268	Autres honoraires, conseils...	0,00	4 637,03	0,00	4 637,03	0,00
6228	Divers	0,00	1 862,10	0,00	1 862,10	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	4 893,78	0,00	4 893,78	0,00

<b>II - EXECUTION BUDGETAIRE</b>		<b>II</b>
<b>Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée</b>		<b>D1</b>

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6234	Réceptions	0,00	2 834,58	0,00	2 834,58	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	7 544,07	0,00	7 544,07	0,00
6238	Divers	0,00	4 908,88	0,00	4 908,88	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	1 684,95	0,00	1 684,95	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	59 821,52	0,00	59 821,52	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	23 806,52	0,00	23 806,52	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	15 738,44	0,00	15 738,44	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	81 128,54	0,00	81 128,54	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	34 880,67	0,00	34 880,67	0,00
6284	Redevance pour services rendus	0,00	5 175,05	0,00	5 175,05	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	2 089,00	0,00	2 089,00	0,00
	total chapitre 011		718 750,00	143,60	654 536,04	64 213,96
6218	Autre personnel extérieur	0,00	2 476,26	0,00	2 476,26	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	135 068,15	0,00	135 068,15	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	44 819,50	0,00	44 819,50	0,00
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	0,00	89 258,74	0,00	89 258,74	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00	26 892,04	0,00	26 892,04	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	795 849,71	0,00	795 849,71	0,00
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	10 212,88	0,00	10 212,88	0,00
64113	NBI	0,00	6 807,23	0,00	6 807,23	0,00
64118	Autres indemnités.	0,00	247 056,25	0,00	247 056,25	0,00
64131	Rémunérations	0,00	6 825 519,17	115,55	6 825 403,62	0,00
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	0,00	76 286,93	0,00	76 286,93	0,00

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

		II				
		D1				
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (e-d)
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	195 487,13	0,00	195 487,13	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	860 176,20	0,00	860 176,20	0,00
6415	Congés payés	0,00	247 945,31	0,00	247 945,31	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	9 189,38	0,00	9 189,38	0,00
6431	Personnel pris en charge	0,00	21 195,54	0,00	21 195,54	0,00
6451	Cotisations à TURS,S.A.F.	0,00	2 660 080,94	0,00	2 660 080,94	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	662 366,32	0,00	662 366,32	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	328 139,77	0,00	328 139,77	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	35 496,87	0,00	35 496,87	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	0,00	9 858,22	0,00	9 858,22	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	66,36	0,00	66,36	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	69 006,03	0,00	69 006,03	0,00
6488	Autres	0,00	265,57	0,00	265,57	0,00
<b>Total chapitre 012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>14 488 130,00</b>	<b>13 359 520,50</b>	<b>115,55</b>	<b>13 359 404,95</b>	<b>1 108 745,05</b>
<b>Total chapitre 014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total chapitre 017</b>	<b>RSARégularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65311	Indemnités de fonction	0,00	65 110,44	0,00	65 110,44	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	10 110,99	0,00	10 110,99	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	4 410,87	0,00	4 410,87	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00	10 634,99	0,00	10 634,99	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	11 835,61	20,00	11 835,61	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	125 838,46	0,00	125 838,46	0,00
6568	Autres participations	0,00	321 852,80	0,00	321 852,80	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	26 582,00	0,00	26 582,00	0,00

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée**

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0,00	3 157,30	0,00	3 157,30	0,00
65818	Autres	0,00	33 264,37	0,00	33 264,37	0,00
65888	Autres	0,00	2,46	0,00	2,46	0,00
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	3 143 421,85	612 820,28	20,00	612 800,28	2 530 621,56
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		18 330 321,85	14 827 020,43	279,15	14 826 741,28	3 703 580,57
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	9 262,50	0,00	9 262,50	0,00
total chapitre 66	Charges financières	9 300,00	9 262,50	0,00	9 262,50	37,50
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	13 755,48	0,00	13 755,48	0,00
total chapitre 67	Charges spécifiques	15 000,00	13 755,48	0,00	13 755,48	1 244,52
total chapitre 68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mktes		18 354 621,85	14 850 038,41	279,15	14 849 759,26	3 704 862,58
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	194 523,91	0,00	194 523,91	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 823,91	205 823,91	0,00	205 823,91	0,00
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		205 823,91	205 823,91	0,00	205 823,91	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		18 560 445,76	14 855 862,32	279,15	14 855 583,17	3 704 862,58
002 Résultat de fonctionnement reporté		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE							II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée							D1
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d-b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		18 580 445,76	14 855 862,32	279,15	14 855 583,17	3 704 862,59	

(1) Calculés de plus de 100 000 habitants

II - EXECUTION BUDGETAIRE		Recettes de fonctionnement - Vue détaillée		II
				D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (e=d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	142 355,75	187,00	142 168,75	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	45 856,88	0,00	45 856,88	0,00
total chapitre 013	Atténuations de charges	210 000,00	188 212,63	187,00	188 045,63	21 954,37
total chapitre 016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 017	RSARégularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706881	Cotisations obligatoires	0,00	1 138 507,27	0,25	1 138 507,02	0,00
706882	Cotisations additionnelles	0,00	697 232,94	6,00	697 226,94	0,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	0,00	215 342,92	0,00	215 342,92	0,00
708884	Produits au titre de la gestion des contrats d'assurances	0,00	182 832,11	6 882,10	178 150,01	0,00
708888	Autres	0,00	1 100 369,18	4 170,50	1 096 198,68	0,00
708848	Jeux autres organismes	0,00	11 313 402,94	7 067,29	11 312 335,65	0,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages...)	0,00	1 907,36	0,00	1 907,36	0,00
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 406 048,81	14 655 594,72	17 926,14	14 637 668,58	787 380,33
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
total chapitre 731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	1 947,06	0,00	1 947,06	0,00
747882	Contributions pour personnel privé d'emploi	0,00	30 596,28	0,00	30 596,28	0,00
747888	Autres	0,00	245 482,72	0,00	245 482,72	0,00
total chapitre 74	Dotations et participations	255 925,00	278 008,06	0,00	278 008,06	-12 081,06
752	Revenus des immeubles	0,00	73 770,56	0,00	73 770,56	0,00
75888	Autres	0,00	5 094,48	0,00	5 094,48	0,00
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	73 590,00	78 865,04	0,00	78 865,04	-5 385,04

**II - EXECUTION BUDGETAIRE**  
**Recettes de fonctionnement - Vue détaillée**

							II
							D2
Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)	
Total des recettes de gestion des services		15 954 473,91	15 200 678,45	18 083,14	15 182 595,31	771 886,60	
total chapitre 76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la échéance quadriennale	0,00	445,63	0,00	445,63	0,00	
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00	
total chapitre 77	Produits spécifiques	1 800,00	1 745,63	0,00	1 745,63	54,37	
total chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles et mixtes		16 966 273,91	15 202 424,08	18 093,14	15 184 330,94	771 942,97	
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,00	1 750,00	0,00	1 750,00	0,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	0,00	
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement:		1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	0,00	
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		15 958 023,91	15 204 174,08	18 093,14	15 186 080,94	771 942,97	
002 Résultat de fonctionnement reporté		2 602 421,85	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes de la section de fonctionnement		18 560 445,76	15 204 174,08	18 093,14	15 186 080,94	3 374 364,82	

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Bilan (en euros)

III  
A

ACTIF	Note	Exercice N		Exercice N-1	
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Subventions d'investissement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations incorporelles		495 446,38	225 437,81	270 008,57	288 634,01
Immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Terminés		1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	1 900 000,00
Constructions		2 477 798,67	628 166,73	1 849 631,94	1 963 438,78
Réseaux et installations de voirie		0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux divers		0,00	0,00	0,00	0,00
Installations techniques, agencements et matériel		50 761,00	9 006,58	41 754,42	30 973,68
Immobilisations mises en concessions ou affermées		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres		886 233,66	516 219,04	370 014,52	402 387,31
Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (1)</b>		<b>5 810 239,67</b>	<b>1 378 630,18</b>	<b>4 431 609,45</b>	<b>4 555 333,78</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>STOCKS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		2 405,54	0,00	2 405,54	1 081 864,86
Créances sur les radevables et comptes rattachés		1 080 167,66	10 007,78	1 070 149,80	781 951,03
Avances et acomptes versés par la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur budgets annexes		0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur les autres débiteurs		250 666,78	43 886,70	206 770,08	500 052,16

### III - ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N		Exercice N-1	
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)</b>		<b>1 393 219,88</b>	<b>53 894,46</b>	<b>1 279 325,42</b>	<b>2 373 868,06</b>
TRÉSORERIE		0,00	0,00	0,00	0,00
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00
DISPONIBILITÉS		2 462 729,90	0,00	2 462 729,90	1 002 955,49
AUTRES		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL TRÉSORERIE (III)</b>		<b>2 462 729,90</b>	<b>0,00</b>	<b>2 462 729,90</b>	<b>1 002 955,49</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		87,41	0,00	87,41	0,00
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>9 606 276,80</b>	<b>1 432 724,62</b>	<b>8 173 552,18</b>	<b>7 932 157,33</b>

**III - ÉTATS FINANCIERS**  
**Bilan (en euros)**

**III**  
**A**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES ET PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dotation	27 533,44	27 533,44
Fonds globalisés	541 923,36	525 745,11
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Rattachées à un actif amortissable	19 250,00	21 000,00
Rattachées à un actif non amortissable	0 850,16	9 850,16
<b>NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS</b>	<b>1 300,00</b>	<b>0,00</b>
RÉSERVES	3 536 218,50	3 536 218,50
REPORT A NOUVEAU	2 602 421,85	2 307 560,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	330 487,77	294 861,13
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT	0,00	0,00
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT	0,00	0,00
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>	<b>7 089 000,08</b>	<b>6 722 759,06</b>
<b>PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	0,00	0,00
PROVISIONS POUR CHARGES	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	0,00	0,00
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	843 750,00	918 750,00
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS	4 419,90	4 419,90
<b>TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)</b>	<b>848 169,90</b>	<b>823 169,90</b>
<b>DETTES NON FINANCIÈRES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 999,34	129 898,37
Dettes fiscales et sociales	3 710,12	5 074,80
Avances et acomptes reçus	0,00	0,00
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00



**III - ÉTATS FINANCIERS**  
**Compte de résultat (en euros)**

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dotations de l'état		1 947,06	3 193,53	-1 246,47
Participations		278 059,00	148 404,05	127 654,95
Compensations, autres attributions et autres participations		0,00	0,00	0,00
Dons et legs		0,00	0,00	0,00
Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Ventes de biens ou prestations de services		14 837 668,58	15 405 222,27	-787 553,69
Produits des cessions d'actifs		1 300,00	0,00	1 300,00
Autres produits de gestion		79 310,67	79 810,83	-500,16
Production stockée et immobilisée		0,00	0,00	0,00
<b>AUTRES PRODUITS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
Reprises du financement rattaché à un actif		1 750,00	1 750,00	0,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des moins-values de cession		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (1)</b>		<b>14 898 095,31</b>	<b>15 838 380,68</b>	<b>-840 345,37</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Achats et charges externes		664 913,30	681 388,78	-28 423,48
Charges de personnel		12 872 844,63	13 664 687,15	-697 822,52
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		8 153 687,00	9 644 947,63	-491 260,63
Dont charges sociales		3 719 157,63	3 919 719,52	-200 561,89
Indemnités des élus (et membres du CESR)		90 267,29	90 927,08	-659,79
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		62 016,22	56 943,83	5 071,39
Impôts et taxes		298 137,43	318 888,54	-20 231,11
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		204 623,91	209 148,59	-4 624,68
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,00	0,00	0,00

### III - ÉTATS FINANCIERS

#### Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des dépréciations et provisions		0,00	0,00	0,00
Neutralisation des plus-values de cession		1 300,00	0,00	1 300,00
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>		<b>14 184 001,78</b>	<b>14 921 391,97</b>	<b>-737 390,19</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Dispositifs d'intervention pour compte propre		152 420,46	41 379,65	111 040,81
<i>Dont ménages</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		26 582,00	35 174,15	-8 592,15
<i>Dont collectivités territoriales</i>		0,00	0,00	0,00
<i>Dont autres organismes publics</i>		126 838,46	6 205,50	119 632,96
<i>Dont établissements d'enseignement</i>		0,00	0,00	0,00
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité		321 852,80	370 706,43	-48 852,63
Autres charges		474 273,26	412 085,08	62 188,18
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>		<b>339 780,27</b>	<b>394 803,63</b>	<b>34 856,64</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Produits des participations et des prêts		0,00	0,00	0,00
Produits des valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres produits financiers		0,00	0,00	0,00
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges		0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		<b>9 282,50</b>	<b>10 042,50</b>	<b>-760,00</b>
Charges d'intérêts		0,00	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		0,00	0,00	0,00
Autres charges financières		0,00	0,00	0,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières		9 282,50	10 042,50	-760,00
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)</b>		<b>9 282,50</b>	<b>10 042,50</b>	<b>-760,00</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>		<b>-9 282,50</b>	<b>-10 042,50</b>	<b>780,00</b>

<b>III - ÉTATS FINANCIERS</b>				<b>III</b>
<b>Compte de résultat (en euros)</b>				<b>B</b>

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (III = IV + VII )</b>		<b>330 497,77</b>	<b>294 881,13</b>	<b>35 636,64</b>

<b>III - ÉTATS FINANCIERS</b>	
Annexe	
	<b>III C</b>

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est **SANS OBJET**.

III - ÉTATS FINANCIERS		III	
Balance des comptes		D	

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrées		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations	0,00	27 533,44	0,00	0,00	0,00	0,00	27 533,44	0,00	27 533,44	0,00
10222	F.C.T.V.A.	0,00	525 745,11	0,00	0,00	16 183,25	16 183,25	641 828,36	0,00	541 828,36	0,00
	<b>Sous Total compte 1022</b>	<b>0,00</b>	<b>525 745,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 183,25</b>	<b>16 183,25</b>	<b>641 828,36</b>	<b>0,00</b>	<b>541 828,36</b>	<b>0,00</b>
	<b>Sous Total compte 102</b>	<b>0,00</b>	<b>525 745,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 183,25</b>	<b>16 183,25</b>	<b>641 828,36</b>	<b>0,00</b>	<b>541 828,36</b>	<b>0,00</b>
1098	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	553 278,55	0,00	0,00	0,00	0,00	553 461,80	0,00	553 461,80	0,00
	<b>Sous Total compte 109</b>	<b>0,00</b>	<b>553 278,55</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>553 461,80</b>	<b>0,00</b>	<b>553 461,80</b>	<b>0,00</b>
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	4 089 497,05	0,00	0,00	16 183,25	16 183,25	4 165 680,30	0,00	4 165 680,30	0,00
12	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	0,00	2 307 550,72	0,00	294 861,13	0,00	0,00	2 602 421,85	0,00	2 602 421,85	0,00
1313	<b>Sous Total compte 12</b>	<b>0,00</b>	<b>2 307 550,72</b>	<b>0,00</b>	<b>294 861,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 602 421,85</b>	<b>0,00</b>	<b>2 602 421,85</b>	<b>0,00</b>
	<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>
13411	<b>Sous Total compte 131</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>DGE</b>	<b>0,00</b>	<b>9 850,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 850,16</b>	<b>0,00</b>	<b>9 850,16</b>	<b>0,00</b>
13913	<b>Sous Total compte 134</b>	<b>0,00</b>	<b>9 850,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 850,16</b>	<b>0,00</b>	<b>9 850,16</b>	<b>0,00</b>
	<b>Départements</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Sous Total compte 1391</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Sous Total compte 139</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>
1641	<b>Sous Total compte 13</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Emprunts en euros</b>	<b>0,00</b>	<b>918 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>918 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>918 750,00</b>	<b>0,00</b>

### III - ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balances d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
165	Sous Total compte 164	0,00	918 750,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	918 750,00	0,00	843 750,00
	Débit et cautionnements reçus	0,00	4 419,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 419,90	0,00	4 419,90
	Sous Total compte 16	0,00	923 169,90	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	923 169,90	0,00	848 169,90
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00
	Sous Total compte 18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00
	Total classe 1	14 090,00	7 659 939,96	294 861,13	294 861,13	76 750,00	17 483,25	395 611,13	7 972 283,34	16 750,00	7 602 422,21
2031	Frais d'études	128 501,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 501,35	0,00	128 501,35	0,00
	Sous Total compte 203	128 501,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 501,35	0,00	128 501,35	0,00
2061	Corporations et droits similaires	338 169,03	0,00	0,00	0,00	28 776,00	0,00	366 945,03	0,00	366 945,03	0,00
	Sous Total compte 205	338 169,03	0,00	0,00	0,00	28 776,00	0,00	366 945,03	0,00	366 945,03	0,00
	Sous Total compte 20	466 670,38	0,00	0,00	0,00	28 776,00	0,00	495 446,38	0,00	495 446,38	0,00
2115	Terrains bâtis	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00
	Sous Total compte 211	1 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00	0,00
21921	Immeubles de rapport	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
	Sous Total compte 2192	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00
21951	Bâtiments publics	1 477 798,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477 798,67	0,00	1 477 798,67	0,00
	Sous Total compte 2195	1 477 798,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 477 798,67	0,00	1 477 798,67	0,00
21578	Autre matériel technique	38 756,76	0,00	0,00	0,00	12 024,24	0,00	50 781,00	0,00	50 781,00	0,00
	Sous Total compte 2157	38 756,76	0,00	0,00	0,00	12 024,24	0,00	50 781,00	0,00	50 781,00	0,00
2191	Installations générales, agencements et	23 353,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 353,17	0,00	23 353,17	0,00

III  
D

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21828	Autres matériels de transport	153 947,23	0,00	0,00	13 489,50	18 942,76	0,00	170 789,99	13 489,50	157 300,49	0,00
	Sous Total compte 2182	153 947,23	0,00	0,00	13 489,50	18 942,76	0,00	170 789,99	13 489,50	157 300,49	0,00
21898	Autre matériel informatique	359 687,50	0,00	0,00	0,00	9 344,32	0,00	369 011,82	0,00	369 011,82	0,00
	Sous Total compte 2189	359 687,50	0,00	0,00	0,00	9 344,32	0,00	369 011,82	0,00	369 011,82	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	319 999,81	0,00	0,00	0,00	2 704,40	0,00	322 704,21	0,00	322 704,21	0,00
	Sous Total compte 2184	319 999,81	0,00	0,00	0,00	2 704,40	0,00	322 704,21	0,00	322 704,21	0,00
2168	Autres	13 056,01	0,00	0,00	0,00	807,88	0,00	13 863,87	0,00	13 863,87	0,00
	Sous Total compte 218	869 923,72	0,00	0,00	13 489,50	29 799,34	0,00	899 723,06	13 489,50	886 233,56	0,00
28031	Frais d'études	5 286 459,15	0,00	0,00	13 489,50	41 823,68	0,00	5 329 282,73	13 489,50	5 344 793,23	0,00
	Sous Total compte 21	5 286 459,15	0,00	0,00	13 489,50	41 823,68	0,00	5 329 282,73	13 489,50	5 344 793,23	0,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits s	0,00	29 842,45	0,00	0,00	0,00	7 131,14	0,00	36 973,59	0,00	36 973,59
	Sous Total compte 2803	0,00	29 842,45	0,00	0,00	0,00	7 131,14	0,00	36 973,59	0,00	36 973,59
281921	Immeubles de rapport	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
	Sous Total compte 28192	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00
281951	Bâtiments publics	0,00	144 359,89	0,00	0,00	0,00	33 806,84	0,00	178 166,73	0,00	178 166,73
	Sous Total compte 28195	0,00	144 359,89	0,00	0,00	0,00	33 806,84	0,00	178 166,73	0,00	178 166,73
281978	Autre matériel technique	0,00	544 389,89	0,00	0,00	0,00	83 806,84	0,00	628 186,73	0,00	628 186,73
	Sous Total compte 28197	0,00	544 389,89	0,00	0,00	0,00	83 806,84	0,00	628 186,73	0,00	628 186,73
28181	Installations générales, agencements et	0,00	7 753,08	0,00	0,00	0,00	1 243,50	0,00	9 006,58	0,00	9 006,58
	Sous Total compte 2818	0,00	7 753,08	0,00	0,00	0,00	1 243,50	0,00	9 006,58	0,00	9 006,58
	Sous Total compte 2815	0,00	7 753,08	0,00	0,00	0,00	1 243,50	0,00	9 006,58	0,00	9 006,58
	Sous Total compte 281	0,00	19 596,38	0,00	0,00	0,00	1 558,87	0,00	21 143,25	0,00	21 143,25

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281828	Autres matériels de transport	0,00	91 867,33	13 489,50	0,00	0,00	17 257,04	13 489,50	108 924,37	0,00	95 434,87
	Sous Total compte 28182	0,00	91 867,33	13 489,50	0,00	0,00	17 257,04	13 489,50	108 924,37	0,00	95 434,87
281838	Autre matériel informatique	0,00	207 367,63	0,00	0,00	0,00	19 648,57	0,00	227 016,20	0,00	227 016,20
	Sous Total compte 28183	0,00	207 367,63	0,00	0,00	0,00	19 648,57	0,00	227 016,20	0,00	227 016,20
281848	Autre matériels de bureau et mobiliers	0,00	144 810,63	0,00	0,00	0,00	23 286,69	0,00	167 899,32	0,00	167 899,32
	Sous Total compte 28184	0,00	144 810,63	0,00	0,00	0,00	23 286,69	0,00	167 899,32	0,00	167 899,32
28188	Autres	0,00	4 304,44	0,00	0,00	0,00	420,98	0,00	4 725,40	0,00	4 725,40
	Sous Total compte 2818	0,00	467 539,41	13 489,50	0,00	0,00	62 174,13	13 489,50	529 708,54	0,00	516 219,04
	Sous Total compte 281	0,00	1 018 639,38	13 489,50	0,00	0,00	147 222,47	13 489,50	1 168 861,85	0,00	1 153 382,35
	Sous Total compte 28	0,00	1 197 796,75	13 489,50	0,00	0,00	194 523,91	13 489,50	1 392 319,86	0,00	1 378 830,16
	Total classe 2	5 733 129,33	1 197 796,75	13 489,50	13 489,50	70 699,58	194 523,91	5 837 218,81	1 405 809,16	5 810 239,61	1 378 830,16
4011	Fournisseurs	0,00	51 332,87	554 113,93	0,00	0,00	0,00	554 113,93	607 877,97	0,00	63 764,04
	Sous Total compte 401	0,00	51 332,87	554 113,93	0,00	0,00	0,00	554 113,93	607 877,97	0,00	63 764,04
4014	Fournisseurs d'immobilisations	0,00	78 663,60	133 621,08	0,00	0,00	0,00	133 621,08	149 163,08	0,00	15 642,00
	Sous Total compte 404	0,00	78 663,60	133 621,08	0,00	0,00	0,00	133 621,08	149 163,08	0,00	15 642,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 693,30	0,00	3 693,30
	Sous Total compte 40	0,00	129 896,37	687 635,01	0,00	0,00	0,00	687 635,01	780 634,35	0,00	72 939,34
411	Redevables	730 695,02	0,00	14 622 792,63	0,00	0,00	0,00	15 253 477,55	14 180 305,66	1 063 171,89	0,00
414	Localises-acquéreurs et locataires	0,00	0,00	83 632,68	0,00	0,00	0,00	83 632,68	89 632,68	0,00	0,00
4161	Créances douteuses	58 273,77	0,00	38 095,57	0,00	0,00	0,00	96 369,34	79 383,67	16 985,67	0,00
	Sous Total compte 416	58 273,77	0,00	38 095,57	0,00	0,00	0,00	96 369,34	79 383,67	16 985,67	0,00
	Sous Total compte 41	788 968,79	0,00	14 664 520,76	0,00	0,00	0,00	16 433 479,57	14 353 322,01	1 080 157,56	0,00

III  
D

**III - ÉTATS FINANCIERS**  
**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - Rémunérations dues	0,00	2 773,20	10 875 373,49	10 872 800,26	0,00	0,00	10 875 373,49	10 875 373,49	0,00	0,00
425	Personnel - Avances et acomptes	0,00	0,00	23 140,97	23 140,97	0,00	0,00	23 140,97	23 140,97	0,00	0,00
427	Personnel - Oppositions	0,00	0,00	9 103,59	9 103,59	0,00	0,00	9 103,59	9 103,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 42	0,00	2 773,20	10 907 618,05	10 904 844,85	0,00	0,00	10 907 618,05	10 907 618,05	0,00	0,00
431	Secours sociaux	0,00	0,00	1 874 482,75	1 874 482,75	0,00	0,00	1 874 482,75	1 874 482,75	0,00	0,00
437	Autres organismes sociaux	0,00	2 391,40	461 194,59	460 137,41	0,00	0,00	461 194,59	462 438,61	0,00	1 244,12
	Sous Total compte 43	0,00	2 391,40	2 335 677,44	2 334 620,16	0,00	0,00	2 335 677,44	2 338 821,56	0,00	1 244,12
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r	0,00	0,00	125 246,21	125 246,21	0,00	0,00	125 246,21	125 246,21	0,00	0,00
44312	Sous Total compte 442	0,00	0,00	125 246,21	125 246,21	0,00	0,00	125 246,21	125 246,21	0,00	0,00
	Recettes - Amiable	5 201,28	0,00	30 598,28	33 968,05	0,00	0,00	35 797,56	33 968,05	1 829,51	0,00
	Sous Total compte 4431	5 201,28	0,00	30 598,28	33 968,05	0,00	0,00	35 797,56	33 968,05	1 829,51	0,00
44322	Recettes - Amiable	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00
	Sous Total compte 4432	0,01	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,00	0,00
44342	Recettes - Amiable	390 954,90	0,00	0,00	390 954,90	0,00	0,00	390 954,90	390 954,90	0,00	0,00
44346	Recettes - Contentieux	0,00	0,00	576,03	0,00	0,00	0,00	576,03	0,00	676,03	0,00
	Sous Total compte 4434	390 954,90	0,00	576,03	390 954,90	0,00	0,00	391 530,93	390 954,90	676,03	0,00
44351	Dépenses	0,00	0,00	125 838,46	125 838,46	0,00	0,00	125 838,46	125 838,46	0,00	0,00
	Sous Total compte 4435	0,00	0,00	125 838,46	125 838,46	0,00	0,00	125 838,46	125 838,46	0,00	0,00
44382	Resettes - Amiable	695 708,66	0,00	2 782,93	698 491,59	0,00	0,00	698 491,59	698 491,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 4438	695 708,66	0,00	2 782,93	698 491,59	0,00	0,00	698 491,59	698 491,59	0,00	0,00
	Sous Total compte 443	1 691 864,95	0,00	159 793,70	1 249 253,01	0,00	0,00	1 251 659,55	1 249 253,01	2 405,54	0,00
44851	T.V.A. à décaisser	0,00	0,00	7 398,00	9 864,00	0,00	0,00	7 398,00	9 864,00	0,00	2 466,00

### III - ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	Sous Total compte 4455	0,00	0,00	7 398,00	9 864,00	0,00	0,00	7 398,00	9 864,00	0,00	2 466,00
	T.V.A. collectée	0,00	0,00	9 864,00	9 864,00	0,00	0,00	9 864,00	9 864,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 4457	0,00	0,00	9 864,00	9 864,00	0,00	0,00	9 864,00	9 864,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 445	0,00	0,00	17 262,00	19 728,00	0,00	0,00	17 262,00	19 728,00	0,00	2 466,00
447	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	75 420,88	75 420,88	0,00	0,00	75 420,88	75 420,88	0,00	0,00
	Sous Total compte 44	0,00	0,00	377 722,79	1 469 648,10	0,00	0,00	1 469 687,64	1 469 648,10	0,00	60,46
4821	Créances sur cessions d'immobilisations	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 482	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	0,00
486	Excédents de versement	0,00	0,00	17 649,88	17 841,51	0,00	0,00	17 649,88	17 841,51	0,00	391,33
48711	Autres comptes créditeurs	0,00	148 093,40	442 884,14	434 117,21	0,00	0,00	442 884,14	580 210,61	0,00	137 326,47
	Sous Total compte 4871	0,00	148 093,40	442 884,14	434 117,21	0,00	0,00	442 884,14	580 210,61	0,00	137 326,47
48721	Débiteurs divers - Amortissables	233 094,17	0,00	198 253,18	405 265,32	0,00	0,00	431 347,35	405 265,32	28 082,08	0,00
48726	Débiteurs divers - Contingents	303 844,71	0,00	225 377,08	304 647,04	0,00	0,00	529 221,79	304 647,04	224 574,75	0,00
	Sous Total compte 4872	536 938,88	0,00	423 630,26	709 912,36	0,00	0,00	960 569,14	709 912,36	250 656,78	0,00
	Sous Total compte 487	536 938,88	148 093,40	868 514,40	1 144 029,57	0,00	0,00	1 403 453,28	1 280 122,97	113 330,31	0,00
4888	Charges à payer	0,00	0,00	0,00	10 168,34	0,00	0,00	0,00	10 168,34	0,00	10 168,34
	Sous Total compte 488	0,00	0,00	0,00	10 168,34	0,00	0,00	0,00	10 168,34	0,00	10 168,34
4712	Sous Total compte 48	636 838,88	148 093,40	868 514,40	1 173 439,42	0,00	0,00	1 422 302,96	1 319 532,82	102 770,14	0,00
47134	Vivements réimputés	0,00	36,50	7 845,88	7 807,38	0,00	0,00	7 845,88	7 845,88	0,00	0,00
	Subventions	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	0,00	0,00	192 000,00	192 000,00	0,00	0,00
47138	Autres	0,00	200,00	2 275 501,83	2 307 088,02	0,00	0,00	2 275 501,83	2 307 288,02	0,00	31 786,09
	Sous Total compte 4713	0,00	200,00	2 467 501,93	2 489 088,02	0,00	0,00	2 467 501,93	2 489 288,02	0,00	31 786,09

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrées		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiques	0,00	0,00	360,02	360,02	0,00	0,00	360,02	360,02	0,00	0,00
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales	0,00	686,34	17 630,64	16 944,31	0,00	0,00	17 630,64	17 630,65	0,00	0,01
	<b>Sous Total compte 47141</b>	<b>0,00</b>	<b>686,34</b>	<b>17 990,66</b>	<b>17 304,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 990,66</b>	<b>17 990,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>
	<b>Sous Total compte 4714</b>	<b>0,00</b>	<b>686,34</b>	<b>17 990,66</b>	<b>17 304,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 990,66</b>	<b>17 990,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,01</b>
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra	0,00	4 226,69	37 796,77	33 568,08	0,00	0,00	37 796,77	37 796,77	0,00	0,00
	<b>Sous Total compte 4717</b>	<b>0,00</b>	<b>4 226,69</b>	<b>37 796,77</b>	<b>33 568,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>37 796,77</b>	<b>37 796,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4718	Autres recettes à régulariser	0,00	0,00	1 316,40	1 316,40	0,00	0,00	1 316,40	1 316,40	0,00	0,00
	<b>Sous Total compte 471</b>	<b>0,00</b>	<b>5 153,53</b>	<b>2 532 450,64</b>	<b>2 659 683,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 532 450,64</b>	<b>2 654 236,74</b>	<b>0,00</b>	<b>31 796,10</b>
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt	0,00	0,00	84 262,50	84 262,50	0,00	0,00	84 262,50	84 262,50	0,00	0,00
47218	Autres dépenses	0,00	0,00	73 142,11	73 142,11	0,00	0,00	73 142,11	73 142,11	0,00	0,00
	<b>Sous Total compte 4721</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>157 404,61</b>	<b>157 404,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>157 404,61</b>	<b>157 404,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4728	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00	2 117,52	2 117,52	0,00	0,00	2 117,52	2 117,52	0,00	0,00
	<b>Sous Total compte 472</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 522,13</b>	<b>159 522,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 522,13</b>	<b>159 522,13</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4781	Frais de poursuites rattachés	0,00	0,00	86,00	0,00	0,00	0,00	86,00	0,00	86,00	0,00
4784	Arrodis sur déclaration de TVA	0,00	0,47	1,88	0,00	0,00	0,00	1,88	0,47	1,41	0,00
	<b>Sous Total compte 478</b>	<b>0,00</b>	<b>0,47</b>	<b>87,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87,88</b>	<b>0,47</b>	<b>87,41</b>	<b>0,00</b>
	<b>Sous Total compte 47</b>	<b>0,00</b>	<b>5 154,00</b>	<b>2 692 090,65</b>	<b>2 718 695,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 692 090,65</b>	<b>2 723 759,34</b>	<b>0,00</b>	<b>31 698,69</b>
4812	Dépêches des comptes de redressement	0,00	7 007,76	0,00	0,00	0,00	0,00	7 007,76	10 007,76	0,00	10 007,76
	<b>Sous Total compte 481</b>	<b>0,00</b>	<b>7 007,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 007,76</b>	<b>10 007,76</b>	<b>0,00</b>	<b>10 007,76</b>
4862	Dépêches des comptes de débiteurs	0,00	36 886,70	0,00	0,00	0,00	0,00	36 886,70	43 886,70	0,00	43 886,70
	<b>Sous Total compte 486</b>	<b>0,00</b>	<b>36 886,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>36 886,70</b>	<b>43 886,70</b>	<b>0,00</b>	<b>43 886,70</b>
	<b>Sous Total compte 49</b>	<b>0,00</b>	<b>43 884,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>43 884,46</b>	<b>53 884,46</b>	<b>0,00</b>	<b>53 884,46</b>

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 4	2 417 762,92	330 112,83	32 530 599,80	33 595 217,86	0,00	10 000,00	34 948 361,32	39 925 330,69	1 339 307,29	310 278,66
515	Compte au Trésor	1 001 008,99	0,00	19 277 139,99	14 817 365,67	0,00	0,00	17 278 148,97	14 817 365,67	2 460 783,40	0,00
	Sous Total compte 51	1 001 008,99	0,00	19 277 139,99	14 817 365,67	0,00	0,00	17 278 148,97	14 817 365,67	2 460 783,40	0,00
5411	Règlements d'avances (avances)	1 946,50	0,00	5 047,56	5 047,56	0,00	0,00	6 994,06	5 047,56	1 946,50	0,00
	Sous Total compte 541	1 946,50	0,00	5 047,56	5 047,56	0,00	0,00	6 994,06	5 047,56	1 946,50	0,00
580	Opérations d'ordre budgétaires	0,00	0,00	207 573,91	207 573,91	0,00	0,00	207 573,91	207 573,91	0,00	0,00
584	Encaissement par lecture optique	0,00	0,00	3 570,89	3 570,89	0,00	0,00	3 570,89	3 570,89	0,00	0,00
5872	Compte p/v - Admission en non valeur	0,00	0,00	11 855,61	11 855,61	0,00	0,00	11 855,61	11 855,61	0,00	0,00
	Sous Total compte 587	0,00	0,00	11 855,61	11 855,61	0,00	0,00	11 855,61	11 855,61	0,00	0,00
588	Autres Virements internes	0,00	0,00	74 382,13	74 382,13	0,00	0,00	74 382,13	74 382,13	0,00	0,00
	Sous Total compte 58	0,00	0,00	297 382,54	297 382,54	0,00	0,00	297 382,54	297 382,54	0,00	0,00
	Total classe 5	1 002 955,49	0,00	16 579 550,08	15 119 775,67	0,00	0,00	17 592 905,57	15 119 775,67	2 462 729,90	0,00
6042	Achats de prestations de services (autre)	0,00	0,00	0,00	0,00	7 755,00	0,00	7 755,00	7 755,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 604	0,00	0,00	0,00	0,00	7 755,00	0,00	7 755,00	7 755,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 058,76	0,00	1 058,76	0,00	1 058,76	0,00
60612	Énergie - Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	42 886,93	0,00	42 886,93	0,00	42 886,93	0,00
	Sous Total compte 6061	0,00	0,00	0,00	0,00	43 945,69	0,00	43 945,69	0,00	43 945,69	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	6 757,50	0,00	6 757,50	0,00	6 757,50	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	1 339,76	0,00	1 339,76	0,00	1 339,76	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 735,66	0,00	2 735,66	0,00	2 735,66	0,00
	Sous Total compte 6062	0,00	0,00	0,00	0,00	10 832,92	0,00	10 832,92	0,00	10 832,92	0,00

III  
D

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	26,75	0,00	26,75	0,00	26,75	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	757,07	0,00	757,07	0,00	757,07	0,00
	<b>Sous Total compte 6063</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>783,82</b>	<b>0,00</b>	<b>783,82</b>	<b>0,00</b>	<b>783,82</b>	<b>0,00</b>
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	8 352,57	0,00	8 352,57	0,00	8 352,57	0,00
6066B	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00	0,00	0,00	865,70	0,00	865,70	0,00	865,70	0,00
	<b>Sous Total compte 6066</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>865,70</b>	<b>0,00</b>	<b>865,70</b>	<b>0,00</b>	<b>865,70</b>	<b>0,00</b>
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	181,95	0,00	181,95	0,00	181,95	0,00
	<b>Sous Total compte 608</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 982,85</b>	<b>0,00</b>	<b>64 982,85</b>	<b>0,00</b>	<b>64 982,85</b>	<b>0,00</b>
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	2 891,94	0,00	2 891,94	0,00	2 891,94	0,00
	<b>Sous Total compte 60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>72 717,65</b>	<b>0,00</b>	<b>72 717,65</b>	<b>0,00</b>	<b>72 717,65</b>	<b>0,00</b>
6135B	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	12 986,20	0,00	12 986,20	0,00	12 986,20	0,00
	<b>Sous Total compte 6135</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 986,20</b>	<b>0,00</b>	<b>12 986,20</b>	<b>0,00</b>	<b>12 986,20</b>	<b>0,00</b>
615221	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	10 817,82	0,00	10 817,82	0,00	10 817,82	0,00
	<b>Sous Total compte 61522</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 817,82</b>	<b>0,00</b>	<b>10 817,82</b>	<b>0,00</b>	<b>10 817,82</b>	<b>0,00</b>
61551	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	4 890,85	0,00	4 890,85	0,00	4 890,85	0,00
	<b>Sous Total compte 6155</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 890,85</b>	<b>0,00</b>	<b>4 890,85</b>	<b>0,00</b>	<b>4 890,85</b>	<b>0,00</b>
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	134 937,74	0,00	134 937,74	0,00	134 937,74	0,00
	<b>Sous Total compte 615</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>134 937,74</b>	<b>0,00</b>	<b>134 937,74</b>	<b>0,00</b>	<b>134 937,74</b>	<b>0,00</b>
6158	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	81 550,59	143,80	81 406,79	143,80	81 406,99	0,00
	<b>Sous Total compte 618</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>81 550,59</b>	<b>143,80</b>	<b>81 406,79</b>	<b>143,80</b>	<b>81 406,99</b>	<b>0,00</b>
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	7 158,79	0,00	7 158,79	0,00	7 158,79	0,00

**III - ÉTATS FINANCIERS**  
**Balance des comptes**

III  
D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6194	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	25 895,11	0,00	25 895,11	0,00	25 895,11	0,00
	Sous Total compte 618	0,00	0,00	0,00	0,00	33 153,90	0,00	33 153,90	0,00	33 153,90	0,00
	Sous Total compte 61	0,00	0,00	0,00	0,00	281 228,84	143,60	281 228,84	143,60	281 085,24	0,00
6216	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	2 476,26	0,00	2 476,26	0,00	2 476,26	0,00
	Sous Total compte 621	0,00	0,00	0,00	0,00	2 476,26	0,00	2 476,26	0,00	2 476,26	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	0,00	49 720,02	0,00	49 720,02	0,00	49 720,02	0,00
62269	Autres honoraires, conseils...	0,00	0,00	0,00	0,00	4 637,03	0,00	4 637,03	0,00	4 637,03	0,00
	Sous Total compte 6226	0,00	0,00	0,00	0,00	54 357,05	0,00	54 357,05	0,00	54 357,05	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 862,10	0,00	1 862,10	0,00	1 862,10	0,00
	Sous Total compte 622	0,00	0,00	0,00	0,00	56 219,15	0,00	56 219,15	0,00	56 219,15	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 893,78	0,00	4 893,78	0,00	4 893,78	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 834,58	0,00	2 834,58	0,00	2 834,58	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	7 544,07	0,00	7 544,07	0,00	7 544,07	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 906,88	0,00	4 906,88	0,00	4 906,88	0,00
	Sous Total compte 623	0,00	0,00	0,00	0,00	20 179,31	0,00	20 179,31	0,00	20 179,31	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684,95	0,00	1 684,95	0,00	1 684,95	0,00
	Sous Total compte 624	0,00	0,00	0,00	0,00	1 684,95	0,00	1 684,95	0,00	1 684,95	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	59 821,52	0,00	59 821,52	0,00	59 821,52	0,00
	Sous Total compte 625	0,00	0,00	0,00	0,00	59 821,52	0,00	59 821,52	0,00	59 821,52	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	23 806,52	0,00	23 806,52	0,00	23 806,52	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	15 738,44	0,00	15 738,44	0,00	15 738,44	0,00
	Sous Total compte 626	0,00	0,00	0,00	0,00	39 544,96	0,00	39 544,96	0,00	39 544,96	0,00

**III - ÉTATS FINANCIERS**  
**Balance des comptes**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrées		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	81 128,54	0,00	81 128,54	0,00	81 128,54	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	34 880,67	0,00	34 880,67	0,00	34 880,67	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	5 175,05	0,00	5 175,05	0,00	5 175,05	0,00
	Sous Total compte 628	0,00	0,00	0,00	0,00	121 184,26	0,00	121 184,26	0,00	121 184,26	0,00
	Sous Total compte 62	0,00	0,00	0,00	0,00	301 110,41	0,00	301 110,41	0,00	301 110,41	0,00
6331	Vêtement mobile	0,00	0,00	0,00	0,00	135 088,15	0,00	135 088,15	0,00	135 088,15	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	44 819,50	0,00	44 819,50	0,00	44 819,50	0,00
6336	Cotisations au CNFPF et au centre de gas	0,00	0,00	0,00	0,00	89 258,74	0,00	89 258,74	0,00	89 258,74	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	26 892,04	0,00	26 892,04	0,00	26 892,04	0,00
	Sous Total compte 633	0,00	0,00	0,00	0,00	286 038,43	0,00	286 038,43	0,00	286 038,43	0,00
63512	Taxes fondées	0,00	0,00	0,00	0,00	2 099,00	0,00	2 099,00	0,00	2 099,00	0,00
	Sous Total compte 6331	0,00	0,00	0,00	0,00	2 099,00	0,00	2 099,00	0,00	2 099,00	0,00
	Sous Total compte 635	0,00	0,00	0,00	0,00	2 099,00	0,00	2 099,00	0,00	2 099,00	0,00
	Sous Total compte 63	0,00	0,00	0,00	0,00	298 137,43	0,00	298 137,43	0,00	298 137,43	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	795 849,71	0,00	795 849,71	0,00	795 849,71	0,00
64112	Supplément familial de traitement et Ind	0,00	0,00	0,00	0,00	10 212,86	0,00	10 212,86	0,00	10 212,86	0,00
64113	INBI	0,00	0,00	0,00	0,00	6 807,23	0,00	6 807,23	0,00	6 807,23	0,00
64116	Autres indemnités.	0,00	0,00	0,00	0,00	247 056,25	0,00	247 056,25	0,00	247 056,25	0,00
	Sous Total compte 6411	0,00	0,00	0,00	0,00	1 059 926,07	0,00	1 059 926,07	0,00	1 059 926,07	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	6 825 519,17	115,55	6 825 519,17	115,55	6 825 403,62	0,00
64132	Supplément familial de traitement et Ind	0,00	0,00	0,00	0,00	79 288,98	0,00	79 288,98	0,00	79 288,98	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	185 487,13	0,00	185 487,13	0,00	185 487,13	0,00

### III - ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	880 176,20	0,00	880 176,20	0,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 6413	0,00	0,00	0,00	0,00	7 957 469,43	115,55	7 957 584,88	0,00	0,00	0,00
6415	Congés payés	0,00	0,00	0,00	0,00	247 945,31	0,00	247 945,31	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	9 189,38	0,00	9 189,38	0,00	0,00	0,00
6418	Remboursements sur rémunérations du pers	0,00	0,00	0,00	0,00	167,00	142 355,75	142 355,75	0,00	142 188,75	0,00
	Sous Total compte 641	0,00	0,00	0,00	0,00	9 274 697,19	142 471,30	9 274 697,19	0,00	9 132 225,89	0,00
8431	Personnel pris en charge	0,00	0,00	0,00	0,00	21 195,54	0,00	21 195,54	0,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 643	0,00	0,00	0,00	0,00	21 195,54	0,00	21 195,54	0,00	0,00	0,00
8451	Collaborons à T.U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 680 080,94	0,00	2 680 080,94	0,00	0,00	0,00
8453	Collaborons aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	682 388,32	0,00	682 388,32	0,00	0,00	0,00
8454	Collaborons aux A.S.S.E.D.L.C	0,00	0,00	0,00	0,00	328 139,77	0,00	328 139,77	0,00	0,00	0,00
8455	Collaborons pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	35 496,87	0,00	35 496,87	0,00	0,00	0,00
6458	Collaborons aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	9 858,22	0,00	9 858,22	0,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 645	0,00	0,00	0,00	0,00	3 895 942,12	0,00	3 895 942,12	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	68,36	0,00	68,36	0,00	0,00	0,00
6476	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	59 006,03	0,00	59 006,03	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 856,88	45 856,88	0,00	45 856,88	0,00
	Sous Total compte 647	0,00	0,00	0,00	0,00	69 072,39	45 856,88	69 072,39	23 215,51	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	285,57	0,00	285,57	0,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 648	0,00	0,00	0,00	0,00	285,57	0,00	285,57	0,00	0,00	0,00
	Sous Total compte 64	0,00	0,00	0,00	0,00	13 081 172,81	188 328,16	13 081 172,81	12 872 844,53	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	65 110,44	0,00	65 110,44	0,00	0,00	0,00

**III – ÉTATS FINANCIERS**  
**Balance des comptes**

**III**  
**D**

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	10 110,99	0,00	10 110,99	0,00	10 110,99	0,00
65313	Collectons de revente	0,00	0,00	0,00	0,00	4 410,87	0,00	4 410,87	0,00	4 410,87	0,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p	0,00	0,00	0,00	0,00	10 834,99	0,00	10 834,99	0,00	10 834,99	0,00
	Sous Total compte 6531	0,00	0,00	0,00	0,00	90 287,29	0,00	90 287,29	0,00	90 287,29	0,00
6541	Sous Total compte 653	0,00	0,00	0,00	0,00	80 287,29	0,00	80 287,29	0,00	80 287,29	0,00
	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	11 855,81	20,00	11 855,81	20,00	11 855,81	0,00
6541	Sous Total compte 654	0,00	0,00	0,00	0,00	11 855,81	20,00	11 855,81	20,00	11 855,81	0,00
6581	Opérations de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	125 838,48	0,00	125 838,48	0,00	125 838,48	0,00
6581	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	321 852,80	0,00	321 852,80	0,00	321 852,80	0,00
6581	Sous Total compte 656	0,00	0,00	0,00	0,00	447 881,28	0,00	447 881,28	0,00	447 881,28	0,00
65748	Autres personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	28 582,00	0,00	28 582,00	0,00	28 582,00	0,00
65748	Sous Total compte 6574	0,00	0,00	0,00	0,00	28 582,00	0,00	28 582,00	0,00	28 582,00	0,00
65748	Sous Total compte 657	0,00	0,00	0,00	0,00	28 582,00	0,00	28 582,00	0,00	28 582,00	0,00
65811	Droits d'utilisation - informatique et n	0,00	0,00	0,00	0,00	3 157,30	0,00	3 157,30	0,00	3 157,30	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	33 284,37	0,00	33 284,37	0,00	33 284,37	0,00
65818	Sous Total compte 6581	0,00	0,00	0,00	0,00	36 421,67	0,00	36 421,67	0,00	36 421,67	0,00
65898	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2,46	0,00	2,46	0,00	2,46	0,00
65898	Sous Total compte 6588	0,00	0,00	0,00	0,00	2,46	0,00	2,46	0,00	2,46	0,00
65898	Sous Total compte 658	0,00	0,00	0,00	0,00	36 424,13	0,00	36 424,13	0,00	36 424,13	0,00
65911	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	612 820,28	20,00	612 820,28	20,00	612 820,28	0,00
65911	Sous Total compte 6591	0,00	0,00	0,00	0,00	9 282,50	0,00	9 282,50	0,00	9 282,50	0,00
	Sous Total compte 6591	0,00	0,00	0,00	0,00	9 282,50	0,00	9 282,50	0,00	9 282,50	0,00

### III – ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balances d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
661	Sous Total compte 661	0,00	0,00	0,00	0,00	9 282,50	0,00	9 282,50	0,00	9 282,50	0,00
66	Sous Total compte 66	0,00	0,00	0,00	0,00	9 282,50	0,00	9 282,50	0,00	9 282,50	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	13 755,48	0,00	13 755,48	0,00	13 755,48	0,00
676	Différences sur réalisations (postives)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00
677	Sous Total compte 676	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00
67	Sous Total compte 67	0,00	0,00	0,00	0,00	15 055,48	0,00	15 055,48	0,00	15 055,48	0,00
6811	Dotations aux amortissements des immobil.	0,00	0,00	0,00	0,00	194 523,91	0,00	194 523,91	0,00	194 523,91	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00
681	Sous Total compte 681	0,00	0,00	0,00	0,00	204 523,91	0,00	204 523,91	0,00	204 523,91	0,00
68	Sous Total compte 68	0,00	0,00	0,00	0,00	204 523,91	0,00	204 523,91	0,00	204 523,91	0,00
6	Total classe 6	0,00	0,00	0,00	0,00	14 856 028,32	188 491,78	14 856 028,32	188 491,78	14 855 536,17	188 045,63
708881	Cotisations obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,26	1 138 507,27	0,26	1 138 507,27	0,00	1 138 507,02
708882	Cotisations additionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00	697 232,94	8,00	697 232,94	0,00	697 228,94
708883	Cotisations des organismes non affiliés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 342,92	0,00	215 342,92	0,00	215 342,92
708884	Produits au titre de la gestion des carti	0,00	0,00	0,00	0,00	6 682,10	182 892,11	6 682,10	182 892,11	0,00	178 160,01
708888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	4 170,50	1 100 369,18	4 170,50	1 100 369,18	0,00	1 096 198,68
706888	Sous Total compte 706888	0,00	0,00	0,00	0,00	10 858,85	3 334 284,42	10 858,85	3 334 284,42	0,00	3 323 425,57
7068	Sous Total compte 7068	0,00	0,00	0,00	0,00	10 858,85	3 334 284,42	10 858,85	3 334 284,42	0,00	3 323 425,57
706	Sous Total compte 706	0,00	0,00	0,00	0,00	10 858,85	3 334 284,42	10 858,85	3 334 284,42	0,00	3 323 425,57
70848	aux autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	7 087,29	11 319 402,94	7 087,29	11 319 402,94	0,00	11 312 315,65
7084	Sous Total compte 7084	0,00	0,00	0,00	0,00	7 087,29	11 319 402,94	7 087,29	11 319 402,94	0,00	11 312 315,65

III  
D

### III -- ÉTATS FINANCIERS

#### Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'exercice		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7088	Autres produits des activités annexes (abo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 907,36	0,00	1 907,36	0,00	1 907,36
	Sous Total compte 708	0,00	0,00	0,00	0,00	7 067,29	11 321 310,30	0,00	11 314 243,01	0,00	11 314 243,01
	Sous Total compte 70	0,00	0,00	0,00	0,00	17 826,14	14 665 634,72	17 926,14	14 685 564,72	0,00	14 687 669,59
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 947,06	0,00	1 947,06	0,00	1 947,06
747882	Contributions pour personnel privé d'imp	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 696,28	0,00	30 696,28	0,00	30 696,28
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 462,72	0,00	245 462,72	0,00	245 462,72
	Sous Total compte 74788	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 059,00	0,00	276 059,00	0,00	276 059,00
	Sous Total compte 7478	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 059,00	0,00	276 059,00	0,00	276 059,00
	Sous Total compte 747	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 059,00	0,00	276 059,00	0,00	276 059,00
	Sous Total compte 74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	278 006,06	0,00	278 006,06	0,00	278 006,06
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 770,66	0,00	73 770,66	0,00	73 770,66
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 094,48	0,00	5 094,48	0,00	5 094,48
	Sous Total compte 7588	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 094,48	0,00	5 094,48	0,00	5 094,48
	Sous Total compte 758	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 094,48	0,00	5 094,48	0,00	5 094,48
	Sous Total compte 75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 865,04	0,00	78 865,04	0,00	78 865,04
773	Mandats annuels (sur exercices antérieur)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445,63	0,00	445,63	0,00	445,63
775	Produits des occasions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00	0,00	1 300,00
777	Receitas et quotas-part des subventions d	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 750,00	0,00	1 750,00	0,00	1 750,00
	Sous Total compte 77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 495,63	0,00	3 495,63	0,00	3 495,63
	Total classe 7	0,00	0,00	0,00	0,00	17 826,14	15 015 961,45	17 826,14	15 015 961,45	0,00	14 998 035,31
	Total général	9 187 647,54	9 187 647,54	49 418 499,51	49 073 344,16	15 021 305,04	15 426 460,39	73 627 652,09	73 627 652,09	24 477 609,97	24 477 609,97



**IV – ETATS ANNEXES**  
**PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

IV  
A3

**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	752 785,70	147 349,58	0,00	605 436,12
RECETTES	752 785,70	222 007,16	0,00	530 778,54
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	18 559 145,76	14 855 583,17	0,00	3 703 562,59
RECETTES	18 559 145,76	15 186 080,94	0,00	3 373 084,82

(1) Y compris les rattachements.

**2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budgets)**

(1) Y compris les rattachements.

**3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	752 785,70	147 349,58	0,00	605 436,12
RECETTES	752 785,70	222 007,16	0,00	530 778,54
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	18 559 145,76	14 855 583,17	0,00	3 703 562,59
RECETTES	18 559 145,76	15 186 080,94	0,00	3 373 084,82

(1) Y compris les rattachements.

**IV - ETATS ANNEXES**  
**PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

IV  
A3

**4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.  
(2) Y compris les rattachements.

**5 - PRESENTATION CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)**

SECTION	Prévisions	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	762 785,70	147 349,58	0,00	605 436,12
RECETTES		222 007,16	0,00	630 778,64
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	18 559 145,78	14 855 583,17	0,00	3 703 562,59
RECETTES	18 559 145,78	15 186 080,94	0,00	3 373 064,82
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>19 311 931,48</b>	<b>15 002 932,75</b>	<b>0,00</b>	<b>4 308 998,71</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>19 311 931,48</b>	<b>15 408 088,10</b>	<b>0,00</b>	<b>3 903 843,36</b>

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.  
(2) Y compris les rattachements.

**IV - ETATS ANNEXES**  
**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE**

**IV**  
**B1.1**

**DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours auant du au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5181 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
01031 Lignes de trésorerie						
01032 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Châtelier n° NOR : INT9800071C du 22/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération des assemblées autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un maximum maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4231-5 du CGCT).  
 (3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6816.

IV - ETATS ANNEXES

IV

B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'échelle du contrat

Natures (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur au chef de file	Date de signature	Date d'expiration ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Taux initial		Devise	Période des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Code-garde d'un prêt (9)
							Niveau de taux (5)	Taux actualisé					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 500 000,00								
1641 Emprunts en euros (Total)					1 500 000,00								
MONTANT DES EMPRUNTS EN EURO	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	19/10/2016		01/04/2017	1 500 000,00	F	1,040	1,040	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de swap sur ligne de trésorerie (Total)					0,00								
165 Dépôts et cautions reçues (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1676 Dettes antérieures aux échéances de travaux et de partenariat (Total)					0,00								

Mesure (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisation prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'expiration ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Montant (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Date de rembour- sements (6)	Prix d'acqui- sition (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Cati- gorie d'am- point (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel				
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assurées (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					1 500 000,00								

(1) Et un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.  
(2) Montant : montant emprunté à l'origine.  
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : profilé (Ceux-ci sont un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euro 3 mois).  
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.  
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuel, B : trimestriel, T : semestriel, X : autre.  
(7) Indiquer C pour amontement constant, F pour arithmétique progressif, P pour la fin, X pour autres à préciser.  
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire DCE31016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 26 de la loi n°2020-985 du 30 juillet 2020, portant attribution des avances remboursables sur les marchés financiers privés aux articles 1584 A et 1585 du code général des impôts.

**IV – ANNEXES**  
**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**B1.2**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Cedegent d'emprunt après couverture financielle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle de (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts payés (y compris les (17)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		843 750,00				75 000,00	9 262,50	0,00	0,00	2 169,38	
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		843 750,00				75 000,00	9 262,50	0,00	0,00	2 169,38	
MON511202EUR051180	N	0,00	A-1	843 750,00	10,99	F	1,040	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de lignes sur ligne de trésorerie (Total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
166 Dépôts et condonements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1673 Dettes pour MIEP et PPP (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers localités-sœurs (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assorties (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (Total)(10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Béné à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat	Couverture ? C/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Taux d'intérêt			Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (13)	Annuité de l'exercice		ICMIE de flux nettes	
					Durée résiduelle (en années) (14)	Type de taux (13)	Indice (14)		Capital	Charges d'intérêt (15)		Indébités payés (le cas échéant) (17)
		0,00		643 758,00					75 000,00	9 282,20	0,00	2 193,38
<b>Total général</b>												

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véhicule endossé.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1 01507C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable étagée ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple somme d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Montonner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opération de couverture éventuelle. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux contracté sur l'exercice.

(16) Il s'agit des intérêts due au titre du contrat initial et corrigés des effets de l'indexation « (intérêts décaissés) et intérêts écartés due au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés à l'article 688.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés à l'article 788.

IV – ETATS ANNEXES

B – ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts vendus par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant (2)	Capital restant d0 au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bouffées	Taux nominal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture au 31/12/N éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Indices payés au cours de l'exercice (10)	Indices payés au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant d0
<b>Echange de taux, taux variable aligné plafonné (cap) ou encadré (floor) (A)</b>														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00					0,00
<b>Barrière strapèle (B)</b>														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00					0,00
<b>Option d'échange (C)</b>														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00					0,00
<b>Multiplieur jusqu'à 2 ou multiplieur jusqu'à 5 cens (D)</b>														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00					0,00
<b>Multiplieur jusqu'à 5 (E)</b>														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00					0,00
<b>Autres types de structures (F)</b>														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00					0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>					<b>0,00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite), en fonction du risque le plus élevé à exposer sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couvertures éventuelles.  
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le prêt du capital restant d0 couvert et le prêt non couvert.  
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes le prêt du capital restant d0 couvert et le prêt non couvert.  
 (4) Indiquer la désignation de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) ; 1 : indice zone euro / 2 : indices financiers français ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Etat indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart entre ces indices / 5 : autres indices.  
 (5) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (6) Taux hors opération de couverture, indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.  
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.  
 (8) Montant, index ou formule.  
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couvertures éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux contractuel sur l'exercice.

(10) Indiquer les initiales du ou des contractants au comptabilité à l'article 687.1 et des initiales éventuelles des au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

(11) Indiquer les initiales esu au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

## B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

## TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indicez sans-jacents	Indicez zone euro	Indicez Indifon française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indicez hors zone euro et écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou l'inversement, Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sans unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	0
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Montant en euros	843 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
(C) Option d'échange (swapion)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0
(F) Autres types de structures	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
							0
							0,00
							0,00

(1) Cette annexe retraçait le stock de dette au 31/12/2024 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ETATS ANNEXES

## B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV  
B1.5

## DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instrument de couverture (Pour chaque ligne, indiquer la nature de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture (1)									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/21N	Date de fin du contrat	Organisme co-couvrant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (change ou taux)	Nationalité de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variables simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer si s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, natural, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**IV – ETATS ANNEXES**  
**B – ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE**

**IV**  
**B1.5**

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Références de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8) Avant opération / après opération de couverture
		Indice (6)	Niveau de taux (6)	Indice	Niveau de taux	Charges nettes	Produits nets	
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(6) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(7) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(8) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (9) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la désignation des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICB/10160/TC du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de compte)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réamortifié	Durée résiduelle	Période des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICMTE de l'exercice	
	Année (5)	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêt (13)	Capital		
<b>Total des dépenses au cf 168</b>					0,00	0,00							0,00				0,00
<b>Refinancement de dette (3)</b>																	0,00
<b>Total des recettes au cf 168</b>					0,00	0,00											0,00
<b>Refinancement de dette (4)</b>																	0,00

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit auxiliaire de la souscription d'un nouveau emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes au cf 168 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat ou, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt qu'ils.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant refinancement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après refinancement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fixe, M pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (prêt-droit un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer la valeur du taux converti à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt qu'ils.

(11) Indiquer A pour refinancement, C pour capitalisation, T pour réaffectation dans la valeur du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le code de sortie uniquement en cas de refinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et capitalisés à l'exercice 88111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts dus au titre du contrat d'échange éventuel et capitalisés à l'exercice 889).

**IV - ETATS ANNEXES**  
**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N**

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription ou contrat initial	Date de négociation	Organisation prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (%)	Nominal	Profil d'amortissement et modalités de remboursement (2)	Capital résiduel de la fin (3)	Taux de l'opération	Annuités payées dans l'exercice (en %)			
				Cours initial	Cours final						Capital résiduel	Taux	Intérêts	Capital
<b>Total</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.  
 (2) Taux à la date de renégociation.  
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (soit à fixe un taux variable qui tient pas seulement déduit comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).  
 (5) Nominal à la date de renégociation.  
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour fin, X pour autre. Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X autre.

## IV - ETATS ANNEXES

IV

## B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

	DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)					Dont	
	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuités payées au cours de l'exercice	Inférences (3)		Capital	
REPARTITION PAR PRETEUR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Au profit des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Au profit des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Dettes provenant d'institutions abilitées (ou d'institutions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Le déca en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des inférences dues au titre du contrat d'échange et comptabilisées à l'article 887.1 et des inférences éventuelles dues au titre du contrat d'échange et comptabilisées à l'article 888.

<b>IV - ETATS ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>	<b>B1.9</b>

**AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
----------	-----------------------------	------------------------	----------------

**IV – ÉTATS ANNEXES**  
**B – ÉTATS ANNEXES PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

**IV**  
**B2**

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seul unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV - ETATS ANNEXES

IV  
B3

B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)			
		Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>			
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- (1) Provisions nouvelles ou augmentant d'une provision déjà constituée.  
(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.  
(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litige ou fin du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV - ETATS ANNEXES**  
**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

**IV**  
**B4**

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étatement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (48812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge relatif à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étatement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (48882) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge relatif à amortir = I - (II + III).

**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

**IV**  
**BS**

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire la chapitre et le nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

**IV - ETATS ANNEXES**

**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ETAT DES PRETS**

		Prêts (compte 274)				
Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré Capital	Intérêts	ICNE de l'exercice	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00			

**IV - ETATS ANNEXES**  
**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.1**

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article	Deute en capital à l'origine	Deute en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) À compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) À compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) À compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) À compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

**IV – ETATS ANNEXES**  
**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.2**

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)**

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Radevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail Immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus		0,00	0,00
Recette gravée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises		0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes gravées d'affectation spéciale. Le montant de la colonne en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

**IV - ETATS ANNEXES**  
**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

IV  
B7.3

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constatés sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux surtaxé (5)	Taux (6)	Index (4)	Niveau de taux			En indexés (8)	En capitaux
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00		0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00		0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour linéaire, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; O : complexe ; R : ordonné (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la désignation des emprunts suivant la typologie de la circulaire FCB1 015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des tranches de ce titre du contrat initial et complétées à l'article 63111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ETATS ANNEXES

## B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV  
B7.4

## CALCUL DES RATIOS D'ENDETTLEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuités nettes de la dette de l'exercice (3)	C	84 262,50
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garanties de l'exercice	I = A + B + C - D	84 262,50
Recettes réelles de fonctionnement	II	15 194 330,94
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,55

(1) Ratio défini aux articles L. 4259-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4259-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**  
**B7.5**

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la base du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant (redevances N°5 et suivants)	Total (1)
						N°1	N°2	N°3	N°4		
Credita-baila mobilierz				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Credita-baila immobilierz				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Total = (N°1, N°2, N°3, N°4) + cumul restant.

## IV – ETATS ANNEXES

## B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV

B7.6

## ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part Investissement			TOTAL I + II + III		
									Part I	Part II	Part III			
Marchés de partenariat (1)										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL										0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)

(1) Article L. 1112-3 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres cocontractants publics.

<b>IV – ETATS ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, base de réajustement, base de séjour, FEDEP, dans et hors grevées d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilées ou recettes ventilées brutes pour lesquelles la collectivité soumette un niveau de détail plus fin que dans la présentation établie.

(2) Quand un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reprendra le tableau antérieur de telle que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Restes à employer au 31/12/N = restes à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

## IV – ETATS ANNEXES

IV  
B7.8

## B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine		Annuité versée au cours de l'exercice
					Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	
<b>TOTAL</b>					0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne physique ou « tiers éligible » admis au cas par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux filiales d'un tiers éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'exercice n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

## IV - ETATS ANNEXES

## B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV  
B7.9

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annulé jusqu'au cours de l'exercice
	<b>TOTAL</b>				0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

## IV - ETATS ANNEXES

## B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

IV  
B8

## LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Personnes de droit privé	Personnes de droit public	Autres	Personnes physiques	Autres	Personnes de droit public	Etat	AMICALE DU PERSONNEL DU CDG 86	Régions	Départements	Communes	Etablissements publics (EPCI, EPA, EPCI,...)	Autres
Nom des bénéficiaires		Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)		Préstations en nature								
TOTAL GENERAL												
		30 119,50										
		16 619,58										
		350,00										
		350,00										
		16 269,50										
		10 084,00										
		6 205,50										
		0,00										
		0,00										
		13 600,00										
		13 600,00										
		13 500,00										
		0,00										
		0,00										
		0,00										
		0,00										
		0,00										

## IV - ÉTATS ANNEXÉS

## B - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV  
B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	0,00		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FLIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		33,00	0,00	0,00	33,00	26,00	6,00	32,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	10,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	5,00	0,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	4,00	0,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	7,00	0,00	0,00	7,00	3,00	4,00	7,00
REDACTEUR	B	3,00	0,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	2,00	0,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00
<b>FLIERE TECHNIQUE (c)</b>		3,00	0,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FLIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FLIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		5,00	0,00	0,00	5,00	3,00	1,00	4,00
INFIRMIER EN SOINS GEN	A	2,00	0,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
INFIRMIER EN SOINS GEN HORS CLASSE	A	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
MEDICIN HORS CLASSE	A	2,00	0,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
<b>FLIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SPORTIVE (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (b)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE ZEME CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
DIRECTEUR GEN. ADJ. DES SERVICES 40000 A 150000 H	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 40000 A 80000 H	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		45,00	0,00	45,00	32,00	11,00	43,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT8801022C du 23 mars 1988. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalence temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'exercice sur l'année :  
 ETPT = Effectif physiques \* quotité de temps de travail \* période d'exercice dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, rattachement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les modalités ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

**IV – ETATS ANNEXÉS**  
**B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/21**

**IV**  
**B9**

**B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/21 ( suite )**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/21	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indices (6)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (9)</b>						
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	431	0,00	332-14	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	489	0,00	332-8-2*	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	611	0,00	332-8-2*	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	499	0,00	332-8-2*	CDD
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 40000 A 80000 H	A	OTR	HEA	0,00	349-1_343-3	CDD
INGENIEUR	A	TECH	697	0,00	332-10	CDI
MEDECIN HORS CLASSE	A	MES	HEB	0,00	332-8-2*	CDD
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	332-8-2*	CDD
REDACTEUR	B	ADM	452	0,00	332-8-2*	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-8-2*	CDD
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEURS: ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PAI : Police.

PSA : Sécurité publique.

X : Emplois non fixes.

Y : Emplois non fixes.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Indiquer le contrat (code relatif à la fonction publique - CGFP) :

332-10 : Contrat à durée déterminée.

332-11 : Contrat à durée déterminée renouvelable.

332-12 : Contrat à durée déterminée renouvelable pour une durée maximale de six mois.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire absent à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-15 : Emplois temporaires exceptionnels.

332-16 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-17 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-18 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-19 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-20 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-21 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-22 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-23 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-24 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-25 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-26 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-27 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-28 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-29 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-30 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-31 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-32 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-33 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-34 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-35 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-36 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-37 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-38 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-39 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-40 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-41 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-42 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-43 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-44 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

332-45 : Emplois temporaires exceptionnels d'urgence.

(9) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les autres particularités devront être libellées « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrat ad hoc »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-9, 332-13, 332-14, 332-15, 332-16, 332-17, 332-18, 332-19, 332-20, 332-21 et 332-22 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comporte définitivement un traitement non échelonné, il comporte de manière définitive le salaire conformément à l'article 8 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV - ETATS ANNEXES**

**B - ETATS ANNEXES PATRIMONIAUX**

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

IV

B10

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Huel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date et la date de la décision (délibération, contrat ou décision de fondation).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affranchissement, régie indirecte...)

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une rubrique dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV</b>	<b>IV - ANNEXES</b>
<b>B11.1</b>	<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>

**B11.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS		Montant
Article (1)	Libellé (1)	
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU</b>	
<b>COVID-19 - SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B11.2</b>

**B11.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES - MANDATS EMIS		Libellé (1)	Montant
18	Article (1)	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13		Subventions d'investissement	0,00
16		Emprunts et dettes assimilées	0,00
018		RSA	0,00
20		Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204		Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21		Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22		Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23		Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26		Participations et créances rattachées	0,00
27		Autres immobilisations financières	0,00
		Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
		Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
		Total des dépenses réelles	0,00
040		Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041		Opérations patrimoniales	0,00
		Total des dépenses d'ordre	0,00
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	ANNEXES BUDGETAIRES	
IV	EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**

*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1*

Ressources propres issues de l'exercice N-1	532 077,79	montant positif si excédent (R001) montant négatif si déficit (D001)
	0,00	montant positif si excédent montant négatif si déficit
	532 077,79	montant positif si excédent de financement montant négatif : besoin de financement

*Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1*

Ressources propres issues de l'exercice N-1	532 077,79	montant positif si excédent de financement montant négatif : besoin de financement
	532 077,79	montant positif si excédent de financement montant négatif : besoin de financement
	532 077,79	Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

<b>Total</b>		Réalizations	31/12/N (4)		
		ouverts/reportés (2)	(3)	(a)	(c = a + b)
				(b)	
Depenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	76 750,00	76 750,00	76 750,00	0,00	76 750,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	220 707,91	220 707,91	220 707,16	0,00	220 707,16
<b>Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)</b>	143 957,91	143 957,91	143 957,16	0,00	143 957,16
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	532 077,79	532 077,79			532 077,79
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)</b>	532 077,79	532 077,79			532 077,79
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV)</b>	676 034,95				676 034,95
Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte					

(1) BP+BS+CM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Crûtes des crédits de l'exercice vides ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser émis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

## IV – ETATS ANNEXES

## C – ETATS ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

IV  
C1.2

Art. (1)	Libellé (1)	DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	
		Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Realisations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>			
		<b>76 750,00</b>	<b>1</b>
16 Emprunts et dettes assimilés (A)		75 000,00	
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	75 000,00	75 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>1 750,00</b>	<b>1 750,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférés cpte résultat	1 750,00	1 750,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

## IV - ETATS ANNEXES

IV

## C - ETATS ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>220 707,91 III</b>	<b>220 707,16</b>
<b>Ressources propres extérieures de l'année (a)</b>		<b>16 184,00</b>	<b>16 183,25</b>
10222	FCTVA	16 184,00	16 183,25
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versament pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00
13158	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation Investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>204 523,91</b>	<b>204 523,91</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	7 131,14	7 131,14
2805	Licences, logiciels, droits similaires	40 170,30	40 170,30
281321	Immeubles de rapport	50 000,00	50 000,00
281361	Bâtiments publics	33 806,84	33 806,84
281578	Autre matériel technique	1 243,50	1 243,50
28181	Installations générales, aménagt divers	1 556,87	1 556,87
281828	Autres matériels de transport	17 267,04	17 267,04
281838	Autre matériel informatique	19 648,57	19 648,57
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	23 288,69	23 288,69
28188	Autres immo. corporelles	420,96	420,96
29...	Dépréciations des immobilisations		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	Er-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rep. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
4912	Dépréciation des comptes de redevables	3 000,00	3 000,00
4962	Dépréciation comptes de débiteurs divers	7 000,00	7 000,00
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 16, 189, 26, 27, 28, 29, 38, 481, 49 et 59 sont à déduire conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10225 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 16, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement à la clôture de l'exercice et à la clôture de l'exercice de régularisation des comptes budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets présentant les dépenses et les recettes d'un tel exercice ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV - ETATS ANNEXES  
C - ETATS ANNEXES BUDGETAIRES - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTIV  
C22

## SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

Autorisation d'engagement *	Chapitre (6)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandats au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2025.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore totalement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(3) Il s'agit des AE non encore totalement couvertes à la fin de l'exercice N.

Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	N-3	N-2	N-1	N
	0,00	0,00	0,00	0,00

Type de dépenses (2)		Total des dépenses (mandatés) (3)				Non cotées			
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 014,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	10 813,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations liées en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	22 813,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A185	Immobilisations transférées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>37 840,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Présentation agréée par nature

IV	IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE - REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandates) (3)				Non cotées	
		Favorables	Défavorables	Neutres			
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 014,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A120	Terminés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A130	Réseaux et installations de vote	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A135	Éléments divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A140	Installations techniques, agencements et matériels	10 913,04	0,00	0,00	0,00	0,00	
A145	Immobilisations liées en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A150	Autres immobilisations corporelles	22 913,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A158	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>37 940,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)**

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépenses (2)		Total des dépenses (mandats) (3)			Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées	
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terreins	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)				Favorables		Défavorables		Neutres		Non cotées	
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Pertes pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandats) (3)			
		Favorable	Défavorable	Neutre	Non cotés
A106	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	4 014,00	0,00	0,00	0,00
A116	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Régieux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
A138	Régieux divers	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	10 913,04	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	22 913,88	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>37 849,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandats) (3)				Type de dépense (2)			
		Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées				
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00				
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00				
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00				
A120	Terminés	0,00	0,00	0,00	0,00				
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00				
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00				
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00				
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00				
A145	Immobilisations mises en concession ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00				
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00				
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00				
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00				
A225	Dépenses pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00				
<b>TOTAL</b>						0,00	0,00	0,00	0,00

**AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)**

**AXE 6 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépense (2)	Total des dépenses (quantités) (3)			
	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A108 Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A120 Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00
A125 Construction	0,00	0,00	0,00	0,00
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
A135 Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00
A145 Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00
A150 Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
A165 Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
A225 Créances pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les objectifs de transition écologiques mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/052 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° réhabilitation du changement climatique :

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels :

Axe 3° gestion des ressources en eau :

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques :

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols :

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espèces naturelles, agricoles et sylvicoles.

L'impact environnemental des dépenses visées est réalisé de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 5°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la cotation aux objectifs de transition écologique est prise en compte sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes ajoutés à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »

- 2111 « Terrains nus »

- 2115 « Terrains bâtis »

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »

- 2132 « Bâtiments sociaux »

- 2138 « Autres bâtiments publics »

- 21351 « Installations générales, agencements, équipements publics - Bâtiments publics »

- 21352 « Installations générales, agencements, équipements publics - Bâtiments privés »

- 2138 « Autres constructions »

- 2151 « Réseaux de voirie »

- 2162 « Installations de voirie »

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »

- 21828 « Autres matériels de transport »

- 2212 « Agencements et aménagements de terrains en cours »

- 2313 « Constructions en cours »

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours »

La cotation des autres nature de dépenses est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologiques est prise en compte est présentée ainsi qu'il suit, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondants à la part investissements des marchés de portefeuille.

Type de dépenses (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)				
		Favorables	Médées	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Garde et soutien scolaire (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Présentation agrégée par fonction

IV – ETATS ANNEXES		C3.2
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION		
		IV



Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandates) (3)				Non cofin.	
		Favorables	Défavorables	Neutres			
0	Berçes généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1	Stourts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régulation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4-2	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4-4	RSA - Régulations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6	Actions économiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

**AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTION DES RISQUES NATURELS (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandats) (3)			
		Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
0-6	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA - Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)**

**AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)**

Type de dépense (2)		Total des dépenses (marchés) (3)			Non cotées		
		Favorables	Défavorables	Neutres			
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Barre et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA - Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Amenagement des territoires et habitats	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)			
		Favorables	Défavorables	Autres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
0-6	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Banq et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA - Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transport	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

**AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)**

Type de dépenses (2)		Total des dépenses (mandates) (3)				Favorables	Défavorables	Nettes	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-6	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 28 décembre 2023 correspondant aux axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espèces naturelles, agricoles et aquatiques.

L'impact de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisé de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

Le cas échéant selon les axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présumée obligatoirement sont celles exclues aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'exécution budgétaire et comptable M67 :

-2001 « Frais d'études »,

-2111 « Terrains nus »,

-2115 « Terrains bâtis »,

-2128 « Autres engagements et aménagements de terres »,

-21912 « Bâtiments sociaux »,

-21918 « Autres bâtiments publics »,

-21937 « Installations générales, agencements, aménagements des collectivités - Bâtiments publics »,

-21938 « Autres constructions »,

-2194 « Autres constructions »,

-2161 « Réseaux de voirie »,

-2152 « Installations de voirie »,

-21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

-21828 « Autres matériels de transport »,

-2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

-2313 « Constructions en cours »,

-2316 « Installations nappes au titre d'une mise à disposition en cours »,

-2317 « Installations nappes au titre d'une mise à disposition en cours ».

Le cas échéant des autres dépenses naturelles est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présumée obligatoire sont celles exclues aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes d'imprévisibles à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissable des marchés de produits :

<b>IV - ETATS ANNEXES</b>					<b>IV</b>
<b>D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>					<b>D1</b>

<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>					
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Natures de l'activité (SPICSPA)	

**IV - ETATS ANNEXES**

**D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - GESTION DES FONDS EUROPEENS**

**IV  
D2**

Cet état ne contient pas d'information.

**IV - ÉTATS ANNEXÉS**

**D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

**IV  
D3**

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

<b>ELUS BÉNÉFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION</b>	<b>NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION</b>	<b>COÛT DE LA FORMATION</b>	<b>DATE ET LIEU DE LA FORMATION</b>	<b>ACTIONS DE FORMATION FINANÇÉES PAR LA COLLECTIVITÉ OU L'ÉTABLISSEMENT</b>
--	--	-----------------------------	-------------------------------------	--

**IV – ÉTATS ANNEXES**

**D – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7**

**IV  
D4**

**Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes**

Montant	APPRENTISSAGE			ENS PRO en statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**Etat des ressources de l'apprentissage**

RESSOURCES	MONTANT		%
	Année n	Année n-1	
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. foraltaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionalnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSIE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autras ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources extarnas	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.  
 (2) Dotations au titre de l'article 130 de la loi de finances pour 2005.  
 (3) Article R. 116-17 du code du travail.

**IV – ETATS ANNEXES**  
**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)**

IV  
D5

**1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

**2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

## IV - ETATS ANNEXES

## D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETATS DE REPARTITION DE LA TEOM - INVESTISSEMENT

IV  
D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Article (2)	Libellé (2)	DEPENSES (1)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		0,00
	Acquisitions d'immobilisations		0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		0,00
	Autres dépenses éventuelles		0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Article (2)	Libellé (2)	RECETTES (1)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées		0,00
	Dotations et subventions reçues		0,00
	Autres recettes éventuelles		0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
041	Opérations patrimoniales		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Comptabiliser par : « Services de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les dépenses budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

**IV - ETATS ANNEXES**  
**D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - ETATS DE REPARTITION DE LA TEOM -**  
**FONCTIONNEMENT**

**IV**  
**D6.2**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

Article (2)	Libellé (2)	Montant
	<b>RECETTES (1)</b>	
	<b>Recettes issues de la TEOM</b>	<b>0,00</b>
	<b>Dotations et participations reçues</b>	<b>0,00</b>
	<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>	<b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Rapprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

		RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)		Montant
013	Atténuations de charges		0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections		0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applicatif par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les productions semi-budgétaires.

<b>IV</b>	<b>IV - ETATS ANNEXES</b>
<b>D7.1</b>	<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>

Cet état ne contient pas d'information.

IV	IV - ETATS ANNEXES ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT
----	--

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV - ETATS ANNEXES</b>	<b>D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU</b>
<b>IV</b>	<b>D8.1</b>

**ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**

**NOMENCLATURE :**

- 14-Etudes et conduite de projet
- 15-Relogement des ménages avec mission de loyer
- 21-Démotion de logements sociaux
- 22-Recyclage de copropriétés dégradées
- 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé
- 24-Aménagement d'ensemble
- 31-Reconstruction de l'offre de logements sociaux
- 32-Production d'une offre de logement temporaire
- 33-Franchissement de logements sociaux
- 34-Résidentialisation de logements
- 35-Actions de portage social en copropriétés dégradées
- 36-Accession à la propriété
- 37-Equipement public de proximité
- 38-Intervenir à vocation économique
- 39-Autres investissements
- 41-Quartiers Fovilles-Opérations d'entretien et dépenses de personnel
- 42-Quartiers Fovilles-Opérations d'investissement

(1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus

(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant

(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés

(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

Cet état ne contient pas d'information.

IV	IV - ÉTATS ANNEXÉS
D8.2	D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION - SUIVI DES OPÉRATIONS AU TITRE DU NPNRU

**État des Contrôles du Compte Financier**

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.

<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	
<b>V</b>	<b>A</b>

Date d'édition : 04/03/2026

Comptable(s)

Mme REGINE PARCHEMIN

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 04/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

A, le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A, le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A, le

### **3/ Délibération N° 2026/008 – AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

La présente délibération a pour objet de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2025, conformément aux présentations du Compte Financier Unique 2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

#### **En fonctionnement :**

- Un excédent de fonctionnement de : 330 497.77 €
- Un excédent reporté de : 2 602 421.85 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 932 919.62 €**

#### **En investissement :**

- Un excédent d'investissement de : 74 657.58 €
- Un excédent reporté de : 532 077.79 €
- Un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €

**Soit un excédent d'investissement cumulé de : 606 735.37 €**

Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent 2 932 919.62 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) 0.00 €

Résultat reporté en fonctionnement (002) 2 932 919.62 €

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent 606 735.37 €

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Adoptent l'affectation des Résultats 2025 du budget du CDG 86,
- Autorisent le Président à signer tout document à intervenir pour l'exécution de cette délibération.

### **4/ Délibération N° 2026/009 – BUDGET 2026**

Le Président rappelle au conseil d'administration que le budget est un acte fondamental de la gestion du centre départemental de gestion de la Vienne car c'est celui par lequel le conseil d'administration prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

Ce budget présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de sa séance du 6 février 2026, le conseil d'administration a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

C'est à partir de ces orientations que le budget 2026 a été élaboré.

Les éléments principaux à retenir pour ce budget 2026 :

- Des dépenses de fonctionnement qui connaissent une hausse naturelle (fonctionnement courant, masse salariale...). A noter que les efforts réalisés sur la masse salariale permettent, pour le budget 2026 de contenir son évolution à moins de 1.50% par rapport au réelsé 2025.
- Des dépenses de fonctionnement nouvelles en 2026 liées à une année d'élections : élections du conseil d'administration et élections professionnelles
- Des recettes de fonctionnement qui se stabilisent voire qui baissent : une baisse significative de l'intérim territorial a été prise en compte. Par ailleurs, 2026 étant une année d'élections municipales, elle est peu propice au lancement de « chantiers RH » pour lesquels le CDG 86 accompagne notamment les communes.
- Des dépenses d'investissement contenues, mais répondant aux besoins.

En fonctionnement, l'équilibre budgétaire a été notamment réalisable par la diminution de certaines dépenses de fonctionnement courant.

### Zoom sur les dépenses de fonctionnement

CHAPITRE/ARTICLE	LIBELLE	VOTE 2024	REALISE 2024	VOTE 2025	REALISE 2025	PROPOSIT* 2026	EVO* 26/25
011	Charges à caractère général	727 450 €	685 408 €	718 750 €	654 536 €	678 200 €	-6%
012	Charges de personnel et frais assimilés	14 629 740 €	14 072 067 €	14 468 150 €	13 359 405 €	13 349 959 €	-8%
65	Autres charges de gestion courante	2 736 022 €	559 673 €	3 149 422 €	612 800 €	3 461 419 €	10%
66	Charges financières	10 050 €	10 043 €	9 300 €	9 263 €	8 500 €	-9%
67	Charges spécifiques	10 000 €	6 285 €	15 000 €	13 755 €	10 000 €	-33%
	<b>SOUS TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>18 119 262 €</b>	<b>15 325 474 €</b>	<b>18 350 622 €</b>	<b>14 649 759 €</b>	<b>17 508 078 €</b>	<b>-5%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 149 €	209 149 €	204 524 €	209 824 €	201 208 €	-2%
	<b>TOTAL</b>	<b>18 322 411 €</b>	<b>15 534 622 €</b>	<b>18 555 146 €</b>	<b>14 855 583 €</b>	<b>17 709 286 €</b>	<b>-5%</b>

On constate :

- L'effort réalisé sur les dépenses de fonctionnement courant malgré des dépenses nouvelles liées aux deux élections en 2026 (du conseil d'administration et professionnelles) ;
- La baisse des dépenses de charges de personnel qui sont liées à la baisse significative de l'intérim territorial et qui, par voie de conséquence, entraîne une baisse significative des recettes de fonctionnement.

### Zoom sur les recettes de fonctionnement

	LIBELLE	VOTE 2024	Réalisé 2024	VOTE 2025	Réalisé 2025	PROPOSIT* 2026	EVO 26 / VOTE 2025
013	Atténuations de charges	200 000 €	191 103 €	210 000 €	188 046 €	165 000 €	-21%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	15 599 000 €	15 405 222 €	15 405 049 €	14 637 669 €	14 425 147 €	-6%
74	Dotations et participations	143 100 €	151 598 €	265 925 €	278 006 €	71 229 €	-73%
75	Autres produits de gestion courante	70 500 €	73 573 €	73 500 €	78 865 €	112 241 €	53%
77	Produits spécifiques	500 €	6 237 €	500 €	1 746 €	1 000 €	100%
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 307 561 €	2 307 561 €	2 602 422 €	2 602 422 €	2 932 919 €	13%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	1 750 €	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>18 322 411 €</b>	<b>18 137 044 €</b>	<b>18 559 146 €</b>	<b>17 788 503 €</b>	<b>17 709 286 €</b>	<b>-5%</b>

## Détails des recettes du chapitre 70

	LIBELLE	VOTE 2024	Réalisé 2024	VOTE 2025	Réalisé 2025	PROPOSITIF 2026	ÉVO 24 / VO 25
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	15 599 000 €	15 405 222 €	15 405 049 €	14 637 669 €	14 425 147 €	0%
706881	Cotisations obligatoires	1 060 000 €	1 147 066 €	1 110 000 €	1 138 507 €	1 150 000 €	4%
706882	Cotisations additionnelles	640 000 €	686 586 €	670 000 €	697 227 €	700 000 €	4%
706883	Cotisations des organismes non affiliés	192 000 €	161 838 €	195 000 €	215 343 €	190 000 €	-3%
706884	Produits au titre de gestion contrats d'assurances	147 000 €	186 268 €	186 000 €	176 150 €	175 000 €	-6%
706888-1	Autres presta serv RECRUTEMENT	- €	16 436 €	13 500 €	10 565 €	10 000 €	-26%
706888-10	Autres presta serv CONSEIL MED AFF	- €	14 893 €	18 000 €	18 327 €	19 000 €	6%
706888-11	Autres presta serv CONSEIL MED NON AFF	- €	18 866 €	22 000 €	22 648 €	23 000 €	5%
706888-12	Autres presta serv ARCHIVES	- €	96 885 €	74 000 €	84 338 €	75 000 €	1%
706888-13	Autre presta serv CHOMAGE	- €	6 956 €	7 500 €	7 646 €	8 000 €	7%
706888-14	Autres presta serv RSU	- €	3 750 €	3 500 €	2 250 €	8 000 €	129%
706888-15	Autres presta serv RETRAITES	- €	12 014 €	25 000 €	43 824 €	35 000 €	40%
706888-2	Autres presta serv CEP	- €	12 900 €	13 500 €	17 200 €	22 000 €	63%
706888-3	Autres presta serv PAIE	- €	62 926 €	50 000 €	57 477 €	40 000 €	-20%
706888-4	Autres presta serv INTERIM	- €	8 849 €	57 000 €	47 117 €	55 000 €	-4%
706888-5	Autres presta serv CEO	- €	73 458 €	77 000 €	85 583 €	60 000 €	-22%
706888-6	Autres presta serv STRATEGIE RH	- €	36 889 €	10 000 €	14 854 €	10 000 €	0%
706888-7	Autres presta serv MEDECINE PREV AFF	- €	496 590 €	500 000 €	503 540 €	500 000 €	0%
706888-8	Autres presta serv MEDECINE PREV NON AFF	- €	167 170 €	155 000 €	161 005 €	162 000 €	5%
706888-9	Autres presta serv ACFI	- €	3 500 €	13 750 €	14 250 €	19 825 €	44%
706888	Autres	1 060 000 €	47 785 €	- €	5 575 €		
70848	aux autres organismes	12 500 000 €	12 128 646 €	12 204 299 €	11 312 336 €	11 163 322 €	-9%
70881	Autres produits CNRACL	- €	13 054 €	- €	1 907 €		

On constate :

- Une baisse des recettes de fonctionnement de 6% liée en grande partie à la baisse significative de l'intérim territorial (-9%).
- Les prestations facultatives réalisées à la demande des collectivités devront être maintenues malgré cette année d'élections municipales.

Au regard de l'ensemble des éléments à prendre en compte et conformément aux orientations budgétaires les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2026 sont les suivantes :

<b>Investissement</b>	
Dépenses	: 817 689.96 €
Recettes	: 817 689.96 €
<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses	: 17 709 286.62 €
Recettes	: 17 709 286.62 €

Le détail du budget primitif 2026 est présenté en annexe à la présente délibération. Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Adoptent le budget primitif 2026 présenté ci-dessus
- Autorisent le Président à signer tout document à intervenir pour l'exécution de cette délibération.

Centre de Gestion FPT Vienne - Principal - BP - 2026  
**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Centre de Gestion FPT Vienne**  
Centre de Gestion FPT Vienne

Numéro SIRET : 28860023200038  
Poste comptable : SERVICE DE GESTION COMPTABLES POITIERS

**Budget primitif**  
**relatif à l'exercice 2026**  
**voté par Nature**

**Budget principal**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

## Sommaire

<b>I - Informations générales</b>	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
<b>II - Présentation générale du budget</b>	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
<b>III - Vote du budget</b>	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39
<b>IV - Annexes</b>	
<b>A - Présentation croisée</b>	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
<b>B - Annexes patrimoniales</b>	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	49

## Centre de Gestion FPT Vienne - Principal - BP - 2026

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	51
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	52
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	53
B3.1 - Etat des provisions constituées	54
B3.2 - Etalement des provisions	56
B4 - Etat des charges transférées	57
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	58
B6 - Prêts	59
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	60
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	61
B7.3 - Etat des emprunts garantis	62
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	63
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	64
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	65
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	66
B7.8 - Autres engagements donnés	67
B7.9 - Autres engagements reçus	68
B8 - Subventions versées	69
B9 - Etat du personnel	70
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	74
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	75
B11.2 - Liste des établissements publics créés	76
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	77
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	78
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	79
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	80
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	82
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	83
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	84
D3 - Décisions en matière de taux	86
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	87
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	89
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	91
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	92
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	93

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italiques.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-8. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I -- INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**I**  
**B**

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
  - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
  - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :  
- semi budgétaires ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	15 002 932,75	15 408 088,10	3 134 499,64	A1 3 539 654,99
Investissement	147 349,58	222 007,16	532 077,79	A2 606 735,37
Fonctionnement	14 855 583,17	15 186 080,94	2 602 421,85	A3 2 932 919,62

	RESTES A REALISER N-1			Solde (B)
	Dépenses	Recettes		
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00

<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	<b>3 539 654,99</b>
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	<b>606 735,37</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	<b>2 932 919,62</b>
	<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)</b>	

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défruits de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur le ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficitaire et + si excédentaire.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régle)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprises des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>0,00</b>
018	RSA	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	<b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement (regues) (3)	<b>0,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	<b>0,00</b>
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	<b>0,00</b>
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204) (3)	<b>0,00</b>
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	<b>0,00</b>
21	Immobilisations corporelles (3)	<b>0,00</b>
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	<b>0,00</b>
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	<b>0,00</b>
26	Participations et créances rattachées	<b>0,00</b>
27	Autres immobilisations financières (3)	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	<b>0,00</b>
73	Impôts et taxes	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	<b>0,00</b>
74	Dotations et participations (4)	<b>0,00</b>
75	Autres produits de gestion courante (4)	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	<b>0,00</b>
016	APA	<b>0,00</b>
017	RSA / Régularisations de RMI	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	<b>0,00</b>
77	Produits spécifiques (4)	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Selon le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		DEPENSES	RECETTES	
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	+
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	0,00	(si solde positif)
		=	=	=
	<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	+
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00	(si excédent)
		=	=	=
	<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats antérieurs ou défaits de l'exercice précédent.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondant : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées au 31/12 de l'exercice précédent et non rattachées au 31/12 de l'exercice précédent ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AP VOTEES</b>		<b>B1</b>

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
<b>« AP de dépenses imprévues » (2)</b>		<b>020</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un écart d'AP existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>PRESENTATION DES AE VOTEES</b>		<b>B2</b>

Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
<b>AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)</b>			
			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>			
<b>« AE de dépenses imprévues » (2)</b>			
			<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			
			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.  
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées et elles n'ont pas été engagées.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	601 035,70	0,00	665 939,96	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>676 035,70</b>	<b>0,00</b>	<b>740 939,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>751 035,70</b>	<b>0,00</b>	<b>815 939,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 750,00		1 750,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 750,00</b>		<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>752 785,70</b>	<b>0,00</b>	<b>817 689,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 184,00	0,00	9 747,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>16 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>16 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	204 523,91		201 207,59	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>204 523,91</b>		<b>201 207,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>220 707,91</b>	<b>0,00</b>	<b>210 954,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 58 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	7 18 750,00	0,00	678 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 468 150,00	0,00	13 349 959,41	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6588) (3)	3 143 421,85	0,00	3 461 419,62	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>18 330 321,85</b>	<b>0,00</b>	<b>17 489 579,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	9 300,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	15 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>18 354 621,85</b>	<b>0,00</b>	<b>17 508 079,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	204 523,91		201 207,59	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>204 523,91</b>		<b>201 207,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>18 559 145,76</b>	<b>0,00</b>	<b>17 709 286,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	210 000,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 405 048,91	0,00	14 425 147,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	265 825,00	0,00	71 229,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	73 500,00	0,00	112 241,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>15 954 473,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 773 817,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>15 954 973,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 774 817,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 750,00	0,00	1 750,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>15 956 723,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 776 367,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+				
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
-				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>0,00</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+				
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
-				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>0,00</b>

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
+				
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>				<b>0,00</b>
+				
<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>				<b>0,00</b>
=				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				<b>0,00</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
			0,00
			=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES										
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II		
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII		
<b>TOTAL</b>	<b>752 785,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>917 689,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
21 Immobilisations corporelles	601 035,70	0,00	0,00	665 939,96	0,00	0,00	0,00	0,00		
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>676 035,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>740 939,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>751 035,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>815 939,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 750,00			1 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 750,00</b>			<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			0,00
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D7 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D7 041 = RF 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**III**  
**A**

**RECETTES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
<b>TOTAL</b>	<b>220 707,91</b>	<b>0,00</b>	<b>210 954,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 184,00	0,00	9 747,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>16 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>16 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	204 523,91		207 207,59	0,00	0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>204 523,91</b>		<b>207 207,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)**

**0,00**

**Affectation au compte 1068 (8)**

**0,00**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>0,00</b>
---	--	--	--	--	-------------

(1) Voir état L-R pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-BIS pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 047 = RI 047). Le solde d'exécution reporté est le résultat consolidé de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprises des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat consolidé de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la détermination d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>018</b>	<b>752 785,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>817 689,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Immobilisations incorporelles (sauf 204)								
2031 Frais d'études	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033 Frais d'insertion	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051 Concessions, droits similaires	68 000,00	0,00		68 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>601 035,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>665 939,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Immobilisations corporelles								
21351 Bâtiments publics	506 035,70	0,00		665 939,96	0,00	0,00	0,00	0,00
21578 Autre matériel technique	15 000,00	0,00		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21826 Autres matériels de transport	25 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	25 000,00	0,00		30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	25 000,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2186 Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Immobilisations reçues en affectation								
<b>23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Immobilisations en cours (sauf 2324)								
<b>Total des opérations d'équipement (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>676 035,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>740 939,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00			0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	75 000,00	0,00		75 000,00	0,00			0,00
<b>1641</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Emprunts en euros								

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (II)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>751 035,70</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>815 938,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	1 750,00			1 750,00	0,00		0,00	0,00
13913	1 750,00			1 750,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>1 750,00</b>			<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a eu au total de lignes que d'opérations pour comptes de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ D40 = RF 042).

(7) Aucune précision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des opérations d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ D41 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>220 707,91</b>	<b>0,00</b>	<b>210 954,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
016 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 139)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	16 184,00	0,00	9 747,00	0,00	0,00
10222 FCTVA	16 184,00	0,00	9 747,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>16 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>16 184,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021 <b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040 <b>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>204 523,91</b>		<b>201 207,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
192 <i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
28031 <i>Frais d'études</i>	7 131,14		7 131,14	0,00	0,00
2805 <i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	40 170,30		42 213,55	0,00	0,00
281321 <i>Immubles de rapport</i>	50 000,00		50 000,00	0,00	0,00
281351 <i>Bâtiments publics</i>	33 806,84		33 806,84	0,00	0,00
281578 <i>Autre matériel technique</i>	1 243,50		2 796,14	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
28181	1 558,87	I	871,18	0,00	0,00
281828	17 257,04		11 440,19	0,00	0,00
281838	19 648,57		19 426,84	0,00	0,00
281848	23 288,69		23 100,75	0,00	0,00
28188	420,96		420,96	0,00	0,00
4912	3 000,00		3 000,00	0,00	0,00
4962	7 000,00		7 000,00	0,00	0,00
041	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>204 523,91</b>		<b>201 207,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état H8 pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16416.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-83 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 28, 38, 48 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>		<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>18 559 145,76</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 709 286,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	718 750,00	0,00	0,00	678 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 468 150,00	0,00	0,00	13 349 959,41	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6596) (3)	3 143 421,85	0,00	0,00	3 461 419,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>18 330 321,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 489 579,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	9 300,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	15 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>24 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>18 354 621,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 508 079,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	204 523,91	0,00	0,00	201 207,59	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>204 523,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>201 207,59</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) **0,00**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			0,00
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>0,00</b>

(1) Voir état L-8 pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprises des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

**III -- VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT -- VUE D'ENSEMBLE**

**III**  
**B**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>15 956 723,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 776 367,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	210 000,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 405 048,91	0,00	14 425 147,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	265 925,00	0,00	71 229,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courants (2)	73 500,00	0,00	112 241,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>15 954 473,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 773 617,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>15 954 973,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 774 617,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	1 750,00		1 750,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 750,00</b>		<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**

**0,00**

**Total des recettes de fonctionnement cumulées**

**0,00**

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D1 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des cessations d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprises des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
011	TOTAL	18 669 146,76	0,00	0,00	17 709 286,62	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges à caractère général (4)	718 750,00	0,00	0,00	678 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	7 500,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 200,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	45 000,00	0,00		45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	10 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 500,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00	0,00		1 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00		150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	0,00		500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	500,00	0,00		500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	250,00	0,00		150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	250,00	0,00		150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60688	Autres produits pharmaceutiques	300,00	0,00		300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	250,00	0,00		200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	3 100,00	0,00		3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61356	Autres	13 600,00	0,00		5 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00		12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6166	Maintenance	160 000,00	0,00		135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	85 000,00	0,00		85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	5 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	45 000,00	0,00		29 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	50 000,00	0,00		50 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62266	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 000,00	0,00		1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6234	Réceptions	4 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	6 000,00	0,00		4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	67 000,00	0,00		63 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	25 000,00	0,00		28 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	17 000,00	0,00		18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	65 000,00	0,00		65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	42 500,00	0,00		38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		38 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	2 300,00	0,00		2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	14 468 150,00	0,00		13 349 959,41	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	160 000,00	0,00		137 589,26	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	55 000,00	0,00		44 516,14	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100 000,00	0,00		89 941,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	35 000,00	0,00		26 710,62	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	850 000,00	0,00		808 000,71	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	11 000,00	0,00		9 000,87	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	7 000,00	0,00		6 000,23	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	245 000,00	0,00		244 196,87	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	7 100 000,00	0,00		6 792 936,08	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	81 000,00	0,00		73 731,36	0,00		0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00		188 574,15	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	1 335 000,00	0,00		846 336,43	0,00		0,00	0,00
6415	Congés payés	374 000,00	0,00		246 378,80	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	8 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6431	Personnel pris en charge	22 000,00	0,00		39 058,67	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 900 000,00	0,00		2 647 366,64	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	670 000,00	0,00		703 009,62	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	355 000,00	0,00		324 132,49	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 000,00	0,00		42 781,90	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour Information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	II					
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 000,00	0,00		14 204,50	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6476	Médecine du travail, pharmacie	250,00	0,00		250,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	110 000,00	0,00		52 749,07	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	2 000,00	0,00		11 500,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	3 143 421,85	0,00	0,00	3 461 419,62	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	66 000,00	0,00		66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	13 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	4 500,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	11 500,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00		370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	370 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	24 000,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat" - informatique nuage	4 000,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	42 000,00	0,00		27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 597 421,85	0,00		2 932 919,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>18 330 321,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 489 579,03</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	9 300,00	0,00		8 500,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 300,00	0,00		8 500,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	15 000,00	0,00		10 000,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	15 000,00	0,00		10 000,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	1		0,00	II		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>24 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 600,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>18 354 621,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 508 079,03</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00				0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	204 523,91			201 207,59				0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00				0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	194 523,91			191 207,59				0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	10 000,00			10 000,00				0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00			0,00				0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>204 523,91</b>			<b>201 207,59</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les entités utilisées conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-2 pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui ont été votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 018 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Il s'agit des AE nouvelles qui ont été votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF-D42 = RI-D40) (DF-D43 = RF-D43).

(8) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 678 (cf. chapitre 029 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>15 956 723,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 776 367,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	210 000,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	160 000,00	0,00	120 000,00	0,00	0,00
6479	Remboursi sur autres charges sociales	50 000,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	15 405 048,91	0,00	14 425 147,00	0,00	0,00
706881	Cotisations obligatoires	1 110 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	0,00
706882	Cotisations additionnelles	670 000,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	195 000,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00
706884	Produits tire gest <sup>e</sup> contrats assurances	186 000,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00
706888	Autres	1 039 750,00	0,00	1 046 825,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel autres organismes	12 204 298,91	0,00	11 163 322,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	265 925,00	0,00	71 229,00	0,00	0,00
744	FACTVA	1 945,00	0,00	2 420,00	0,00	0,00
747882	Contributif pour personnel privé d'emploi	22 000,00	0,00	68 809,00	0,00	0,00
747888	Autres	241 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	73 500,00	0,00	112 241,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	73 000,00	0,00	73 700,00	0,00	0,00
75888	Autres	500,00	0,00	541,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>15 954 473,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 773 617,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>15 954 973,91</b>	<b>0,00</b>	<b>14 774 617,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 750,00		1 750,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	1 750,00		1 750,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>1 750,00</b>		<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état 1.5 pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer sur article 776 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours résant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Circulaire n° NOR : INTB990071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6815.

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

## B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux sectoriel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 500 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 500 000,00									
MCON51202EUR051180	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	18/10/2016		01/04/2017	1 500 000,00	F		1,040	1,040	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et conditionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consenties du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé C/N	Caractéristiques d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actualisé						
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes estimés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (5)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>1 500 000,00</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire FOCB1016077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consignées au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificatives pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1534 A et 1535 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Noms (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de comptes)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt ..			Annuités de l'exercice			ICM de Fonctions	
							Intérêt (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00		0,00		0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		843 750,00						75 000,00	8 482,59		0,00	1 876,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		843 750,00						75 000,00	8 482,50		0,00	1 876,54
MONS112M2EUR051150	N	0,00	A-1	843 750,00	10,99	F		1,040		75 000,00	8 482,50		0,00	1 876,54
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de travaux sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
165 Dépôts et cautions reçues (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
1676 Dettes envers localités-éleveurs (total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00						0,00	0,00		0,00	0,00

Emprunts et dettes au 01/01/10												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couvertures éventuelles (12)	Capital restant dû au 01/01/10	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (13)	Indice (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICM de l'exercice
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>843 750,00</b>					<b>0,00</b>	<b>78 492,50</b>	<b>0,00</b>	<b>1 575,54</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'indice en cours au 01/01/10 après opérations de couverture.

(15) Taux d'intérêt en cours au 01/01/10 après opérations de couverture. Indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 69111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 698.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 798.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX**

**IV**  
**B1.3**

**B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant ad au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bénéficiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer sur les exercices (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant ad
Échange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant ad couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Écart indice zone euro / 4 : Indices hors zone

euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : Écart d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 708.

IV -- ANNEXES

IV  
B1.4

ANNEXES PATRIMONIALES -- ETAT DE LA DETTE -- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 -- TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
	Nombre de produits	Montant en euros						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structurés contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	1	0	0	0	0	0	0	
	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	843 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de l'ender	0	0	0	0	0	0	0	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	0	0	0	0	0	0	0	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	0	0	0	0	0	0	0	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	0	0	0	0	0	0	0	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0	0	0	0	0	0	0	0
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV -- ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture					Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/21	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (2)	Nature de la couverture (change ou taux)	Montant de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes espérées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variables simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (esp. floor, caplet, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>B1.5</b>

**B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits e768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)					0,00	0,00		
Taux variables simple (total)					0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00		
<b>Total</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

## B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuités à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaires organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auxiliaires des collectivités locales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 688.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – AUTRES DETTES**

(issus des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>		Délibération du
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :	
	€	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A. remanier selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemple : provision pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS**

**B3.2**

**B3.2 -- ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constatée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	--	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

**IV**  
**B4**

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

**IV – ANNEXES**

**IV**

**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS**

**B5**

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprises des résultats anticipés ou défectifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être équilibré conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

<b>IV</b>
<b>B6</b>

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS**

**Prêts (compte 274)**

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		IGNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
<b>Assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Non assortis d'intérêts (total)</b>		0,00	0,00		

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

## IV – ANNEXES

IV

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

## ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027 Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus			
Recette gravée d'affectation spéciale (2)	0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes gravées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicités des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (5)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Indice (4)	Taux actualisé (3)	Taux (3)	Indice (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : plafonné (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas supérieur à un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1045077C du 25 Juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV – ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

## CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 83 482,50
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 83 482,50
Recettes réelles de fonctionnement	II 0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV</b>
<b>B7.5</b>

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la restitutions de l'exercice	Montant de la restitutions sur la totalité du contrat	Montant des restitutions restant à courir				Total (1)	
						N+1	N+2	N+3	N+4		Cumul restant (exercice N+5 et suivants)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

**IV -- ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**

**B7.6**

**ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT**

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III	
									Part investissement	Part fonctionnement II	Part financement III		
							Part totale (4)	Dont part nette (5)	I	II	III		
<b>Marchés de partenariat (1)</b>													
							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Marchés globaux de performances énergétiques, avec tiers de financement (2)</b>													
							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOUS-TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.7</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**  
**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non vérifiables ou recettes vérifiables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de débit plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = restes à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B7.8</b>

## ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuités à verser au cours de l'exercice
		<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-S-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne (titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuités à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels soient effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES**

**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**IV**

**B7.9**

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

## IV -- ANNEXES

## ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES

IV

B8

## SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					
657	N°1 Subvention		AMICALE DU PERSONNEL DU CDG 86	Etat	19 993,75
657	N°1 Subvention		ANDCDG	Association	350,00
657	N°1 Cotisation		CNAS	Entreprise	8 904,00
657	N°2 Cotisation		CNAS	Entreprise	0,00
657	N°1 Cotisation		FEDERATION NATIONALE CDG DE LA FPT	Entreprise	7 239,75

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>33,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33,00</b>	<b>28,00</b>	<b>6,00</b>	<b>32,00</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	4,00	0,00	4,00
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	7,00	0,00	7,00	3,00	4,00	7,00
REDACTEUR	B	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>1,00</b>	<b>2,00</b>	<b>3,00</b>
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Index (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)						
ASSISTANT DE CONSERVATION	B	CULT	431	0,00	332-14	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-10	CDI
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	498	0,00	332-8-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	653	0,00	332-8-2°	CDD
ATTACHE TERRITORIAL	A	ADM	498	0,00	332-8-2°	CDD
DIRECTEUR GEN. DES SERVICES DE 40000 A 80000 H	A	OTR	HEA	0,00	343-1_343-3	CDD
INGENIEUR	A	TECH	646	0,00	332-10	CDI
MEDECIN HORS CLASSE	A	MS	HEB	0,00	332-8-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	452	0,00	332-8-2°	CDD
REDACTEUR	B	ADM	415	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	415	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

Anim : Animation.

POUR : Pour.

POUR : Pour.

X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Références à un index brut (indiquer le niveau de l'index brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meff du contrat (code général de la fonction publique – CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activités pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vicesse temporaire d'un emploi.

332-15 : Vicesse temporaire de fonctions.

332-16 : Vicesse temporaire de fonctions susceptibles d'exercer les fonctions correspondantes.

332-17 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-18-1° : Justifié par les besoins des services et groupements de communes regroupant moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 18 000 habitants.

332-8-4\* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5\* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 30 %.  
 332-8-6\* : Emplois des communes (> 2 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) et des groupements de communes (> 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 337-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par roulement temporaire.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial en situation de handicap ou de personnes publiques de six ans ou moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial est nommé en vertu de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial en situation de handicap ou de personnes publiques de six ans ou moins.  
 332-12 : Contrat à durée déterminée, sans préavis, en vertu de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial en situation de handicap ou de personnes publiques de six ans ou moins.  
 333-1 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-2 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-3 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-4 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-5 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-6 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-7 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-8 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-9 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-10 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-11 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-12 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-13 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-14 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-15 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-16 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-17 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 333-18 : Emplois permanents de la fonction publique territoriale.  
 A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers énoncés dans le tableau ci-dessous (ex : « contrats aidés »), et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-9, 332-13, 332-14, 328, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée puis sur le fondement des articles 337-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chiffre conformément à l'article 8 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Héliot de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie, infirmiers...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
EPCI			
Vienne Services		Cotisation	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
FNCDG		Cotisation	0,00
ANCDG		Cotisation	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulés / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	--------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que toutes les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>B11.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, services sociaux et médico-sociaux.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	606 735,37	0,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	606 735,37	0,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00
<b>Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	606 735,37	0,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	606 735,37	0,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	76 750,00	0,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	210 954,59	0,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	134 204,59	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>76 750,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	75 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>1 750,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 750,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>210 954,59</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>9 747,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	9 747,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>201 207,59</b>	<b>0,00</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	7 131,14	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	42 213,55	0,00
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	50 000,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	33 806,84	0,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	2 796,14	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	871,18	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	11 440,19	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	19 426,84	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	23 100,75	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	420,96	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
4912	<i>Dépréciation des comptes de redevables</i>	3 000,00	0,00
4962	<i>Dépréciation comptes de débiteurs divers</i>	7 000,00	0,00
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 461, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 16, 28, 39, 49 et 69 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 91, 93 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>		<b>D1</b>

**LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

**IV – ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

**D2.1**

**VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B103/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation-TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
<b>Sous-total Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Sous-total Fonctionnement</b>	<b>(B)</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
Matériel	Chapitre	Montant			
		0,00			
Autres		0,00			
<b>Sous-total Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Effort propre de la Région (A – B)</b>	<b>(C)</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>(A)</b>	<b>TOTAL RECETTES (B + C)</b>		<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>D2.2</b>

**Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

Produits d'exploitation courants :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>0,00</b>
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
<b>Total produits d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Charges d'exploitation courantes :</b>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Préage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total charges d'exploitation courante</b>	<b>0,00</b>

<b>Facturations majeures :</b>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduits et logistique	0,00
Change de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
<b>Total facturations majeures</b>	<b>0,00</b>
<b>Prévisions de main d'œuvre inter-départements :</b>	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations		0,00
Total facturations internes		0,00
<b>TOTAL CHARGES (2)</b>		<b>0,00</b>
Contributions aux ECE		0,00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (4)</b>		<b>0,00</b>
Résultat financier		0,00
<b>RESULTAT COURANT (5)</b>		<b>0,00</b>
Résultat spécifique		0,00
<b>RESULTAT NET (6)</b>		<b>0,00</b>

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courantes + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courants – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE – total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe comprend au moins de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

## IV – ANNEXES

IV

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## IV – ANNEXES

IV

D4.1

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes applicatif par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>D4.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

<b>RECETTES (1)</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant</b>
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, affectées et imputées, affectées à l'exercice de la comptabilité visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement affectées à l'exercice de la comptabilité susmentionnée.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>D5.1</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ÉLÉMENTS DU BILAN ÉTAT DE VENTILATION DES DÉPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>D5.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 21

VOTES :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/02/2025

Présenté par le Président Edouard RENAUD (1),

A Chasseneuil Du Poitou, le 14/03/2025

Délibéré par l'assemblée l'Assemblée délibérante(2), réunie en session ordinaire

A Chasseneuil Du Poitou, le 14/03/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'Assemblée délibérante (2),(3).

---

Certifié exécutoire par le Président Edouard RENAUD (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/03/2025, et de la publication le 14/03/2025

A Chasseneuil Du Poitou, le 14/03/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## **5/ Délibération. N° 2026/010 – SUBVENTION A L'ANDCDG 2026**

L'association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion (ANDCDG) rassemble près de la totalité des cadres dirigeants des centres de gestion de la fonction publique territoriale dont le principal objet est de valoriser l'institution « centre de gestion », à travers des rapports techniques et stratégiques, appui complémentaire et souvent préalable aux actions de la FNCDG.

L'ANDCDG a notamment pour but de coordonner la réflexion de ses membres sur les problématiques relatives à la fonction publique territoriale et de produire des travaux mis à disposition des élus, notamment les Présidents des centres de gestion.

Sa raison d'être peut-être définie comme telle : *« Par sa réflexion collective, solidaire et innovante, l'ANDCDG contribue par son expertise et son engagement à l'amélioration continue et responsable du service public, au développement d'un management durable et humaniste et à l'attractivité de la fonction publique territoriale sur tous les territoires. »*

Ainsi, l'association a vocation à :

- Établir et développer des relations professionnelles, interpersonnelles et solidaires,
- Faciliter les échanges et pratiques,
- Favoriser le développement de coopération et de coordinations,
- Représenter un lieu d'expression collective,
- Valoriser les fonctions des cadres supérieurs,
- Assurer le lien entre collègues en activité professionnelle, en retraite, en congé spécial ou en disponibilité.

Des rencontres régulières sont organisées avec les principaux acteurs institutionnels (ministères, CSFPT, CNRACL, FIPHFP, associations professionnelles...) et également avec les différents partenaires des centres de gestion.

Pour toutes ces raisons, et depuis de nombreuses années le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne alloue une subvention à l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs-Adjoints des Centres De Gestion de la Fonction Publique Territoriale (ANDCDG).

Cette subvention est destinée à couvrir les frais de fonctionnement de l'association, notamment le bulletin de liaison contenant jurisprudence et réponses aux questions ministérielles, la maintenance du serveur et du réseau intranet, l'animation des commissions, l'organisation du congrès annuel.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil d'administration de maintenir cette subvention à hauteur de 350 euros pour l'exercice 2026 à l'ANDCDG à laquelle la Directrice Générale et le Directeur Général Adjoint adhèrent (à titre personnel).

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Acceptent le versement de cette subvention à l'ANDCDG pour l'exercice 2026 à hauteur de 350 euros,
- Décident d'imputer la dépense à la section de fonctionnement au chapitre 65 – article 65748
- Autorisent le Président à signer tous documents à intervenir pour l'exécution de cette délibération.

## 6/ Délibération N° 2026/011 – SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE P'TIT BUREAU »

Jusqu'en 2025, l'association « L'Amicale du personnel du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne » réalisait une partie de l'action sociale, en sus du CNAS, et l'organisation de temps conviviaux à destination de l'ensemble des agents du CDG 86.

Cette association, qui fonctionnait principalement grâce à la subvention versée annuellement par le CDG 86, a cessé d'exister.

Néanmoins, certains agents ont souhaité maintenir des temps d'échanges et de convivialité, participant à la fois à la cohésion des équipes et à l'attractivité du CDG 86, en créant une association dénommée « Le P'tit Bureau 86 ».

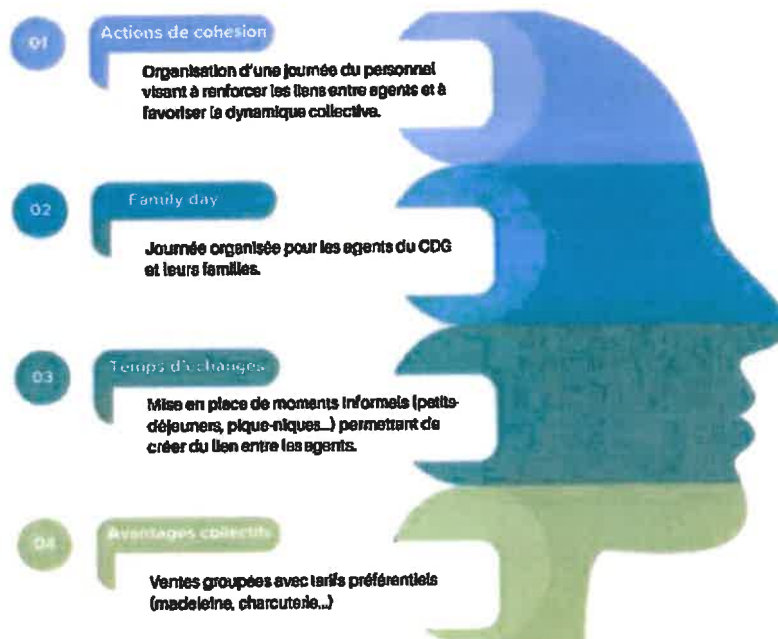
Cette association à but non lucratif a pour vocation de proposer des actions conviviales, accessibles et fédératrices pour les agents, dont les objectifs sont les suivants :

- Contribuer à l'attractivité du centre de gestion 86
- Proposer des activités de cohésion
- Favoriser la convivialité et renforcer les liens entre agents
- Développer une dynamique positive et un sentiment d'appartenance
- Promouvoir le territoire et sa richesse

Le fonctionnement de cette association est le suivant :

- Adhésion annuelle (non obligatoire) par agent : 10 euros
- Evénements financés en totalité ou en partie par l'association
- Activité de cohésion sans obligation de participation
- Organisation de ventes groupées au bénéfice des agents

Les actions proposées pour 2026 sont les suivantes :



## Le budget prévisionnel 2026 est le suivant :

### Budget prévisionnel 2026

Libellé	Dépenses	Recettes
Adhésion	- €	300,00 €
Assurance	- 200,00 €	
Subvention		3 500,00 €
Projets	- 3 313,00 €	
Fonctionnement asso (petit déj, lot cadeau, décoration, visuel...)	287,00 €	
Participation adhérents		- €

**TOTAL =** - 3 800,00 € 3 800,00 €

### Projet 1 : GAME PARC

Libellé	Dépenses	Recettes
Activité	- 1 408,00 €	- €

### Projet 2 : Chauvigny - Invitation des familles

Libellé	Dépenses	Recettes
Geant du ciel	- 255,00 €	- €
Microfolles	- €	- €
Une collation	- 250,00 €	- €

### Projet 3 : Cadeau de fin d'année et soirée

Libellé	Dépenses	Recettes
Paniers cadeau	400,00 €	- €
Organisation soirée	- 500,00 €	- €

### Projet 4 : Pôt d'été

Libellé	Dépenses	Recettes
Organisation soirée	- 500,00 €	- €

**TOTAL :** - 3 313,00 €

Dans ce cadre, l'association « Le P'tit Bureau 86 » a sollicité par le formulaire CERFA n°12156\*56 auprès de Monsieur le Président du CDG 86, le 25 novembre 2025, une subvention de 3 500€ pour l'année 2026.

Il est précisé que cette association ne réalisera pas d'action sociale.

Pour mémoire, le montant de la subvention versée à l'association « L'amicale » qui organisait des événements conviviaux et réalisait une partie d'action sociale était de 13 500€ pour l'année 2025.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Accordent une subvention à l'association « Le P'tit Bureau 86 »
- Acceptent que le montant de cette subvention soit de 3 500€ pour l'année 2026.
- Autorisent le Président à signer tous documents à intervenir pour l'exécution de cette délibération

Cette dépense sera imputée à la section de fonctionnement au chapitre 65 - article 65748.

## **7/ Délibération N° 2026/012 – DELIBERATION DE CREATIONS DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS ET D'UN EMPLOI NON PERMANENT**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code Général de la Fonction Publique,**

**Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.**

**Considérant le tableau des effectifs,**

**Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

**Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer les emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.**

**Monsieur le Président expose que dans la perspective de deux avancements de grade, il y a nécessité de créer les emplois suivants :**

- **un emploi permanent de chargé de l'emploi public et des données sociales à temps complet, ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,**
- **un emploi permanent d'agent de gestion budgétaire et comptable et assistante en ressources humaines à temps complet, ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026.**

**Par ailleurs, Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi temporaire pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité (article L.332-23 1°) au grade d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.**

**Monsieur le Président précise que lors d'un prochain conseil d'administration, après avis du CST, il proposera la suppression de deux emplois permanents d'adjoint administratif à temps complet.**

**Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration décident :**

- **de créer à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, un emploi permanent de chargé de l'emploi public et des données sociales à temps complet, ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,**
- **de créer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026, un emploi permanent d'agent de gestion budgétaire et comptable et assistante en ressources humaines à temps complet, ouvert au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,**
- **d'autoriser le recrutement d'agents contractuels, sur l'ensemble des emplois permanents, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, conformément aux articles L332-8, L332-9 et 332-14 du code général de la fonction publique.**
- **Ces recrutements seront effectués pour une durée déterminée ou indéterminée, selon la situation de l'agent contractuel.**
- **Chacun de ces recrutements sera effectué dans le respect des dispositions du code général de la fonction publique. Ainsi, chaque contractuel recruté sur emploi permanent**

devra justifier d'un niveau de diplômes et/ou d'une expérience professionnelle lui permettant d'exercer les fonctions.

- La rémunération des agents contractuels sur emploi permanent sera calculée par référence aux indices de rémunération correspondant au grade ou cadre d'emplois du poste à pourvoir.
- L'agent contractuel percevra le régime indemnitaire prévu par la délibération du conseil d'administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Vienne pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.
- d'autoriser, le cas échéant, pour répondre à des besoins temporaires, le recrutement d'agents contractuels territoriaux pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux occupant un emploi permanent conformément à l'article L 332-13 du code général de la fonction publique,
- d'adopter les tableaux des emplois permanents au 1<sup>er</sup> juin 2026 et au 1<sup>er</sup> octobre 2026 annexés à la présente délibération.
- d'autoriser le Président à signer tout acte y afférent.
- d'accepter de créer un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C pour effectuer les missions d'assistant administratif à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026,
- de préciser que l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif et qu'il percevra le régime indemnitaire prévu par délibération pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné,
- d'autoriser le Président à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,
- d'adopter le tableau des emplois non permanents au 1<sup>er</sup> avril 2026 annexé à la présente délibération.
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget.

**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N° 2026/012 DU 13 MARS 2026  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, le tableau des emplois permanents du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne est modifié comme suit :

Emploi	Grade ou cadre d'emplois	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants	Date de création	Référence de la délibération
Directeur Général des Services	DGS de 80 000 à 150 000 habitants	Temps complet	oui	1		01/01/2026	N° 2025/018 du 27/06/2025
Directeur Général Adjoint	DGA de 40 000 à 150 000 habitants	Temps complet	non	1		01/07/2005	21/03/2005
Directeur	Administrateur	Temps complet	oui		1	01/01/2026	N° 2025/018 du 27/06/2025
Directeur Adjoint	Attaché principal	Temps complet	oui		1	01/07/2024	N° 2024/014 du 08/03/2024
Responsable du service carrière et rémunération	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2016	N° 2015/032 du 20/11/2015
Responsable du service emploi et parcours professionnels	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2012	N° 2011/032 du 19/12/2011
Responsable du service prévention et maintien dans l'emploi	Ingénieur	Temps complet	oui	1		01/07/2012	N° 2012/004 du 05/04/2012
Coordonnateur du service de médecine de prévention - Médecin du travail	Médecin hors classe	Temps complet	oui	1		01/01/2019	N° 2018/064 du 14/12/2018
Responsable du service Maladie et Assurance statutaire	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/01/2026	N° 2025/043 du 05/12/2025
Responsable du service archivistes itinérants	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/12/2019	N° 2019/045 du 20/09/2019

Chargée de mission juridique	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2007	15/12/2006
Conseiller en évolution professionnelle	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2022	N° 2021/058 du 17/12/2021
Conseiller en évolution professionnelle	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2019	N° 2018/064 du 14/12/2018
Médecin du travail	Médecin hors classe	Temps complet	oui	1		01/01/2020	N° 2019/071 du 20/12/2019
Infirmier en santé au travail	Infirmier en soins généraux hors classe	Temps complet	oui	1		01/11/2025	N° 2025/030 du 03/10/2025
Infirmier en santé au travail	Infirmier en soins généraux	Temps complet.	oui	1		01/01/2021	N° 2020/044 du 27/11/2020
Conseiller en organisation	Attaché	Temps complet	oui	1		01/04/2019	N° 2019/009 du 08/03/2019
Conseiller en organisation	Attaché	Temps complet	oui	1		01/03/2024	N° 2023/050 du 08/12/2023
Correspondante retraites	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/01/2022	N° 2021/058 du 17/12/2021
Gestionnaire maladie et chargée des instances médicales	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/05/2014	N° 2014/004 du 30/04/2014
Technicien de prévention et ACFI	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/01/2024	N° 2023/050 du 08/12/2023
Chargée du maintien dans l'emploi	Technicien	Temps complet	oui	1		01/02/2024	N° 2023/042 du 06/10/2023
Chargé des CAP et CCP	Rédacteur	Temps complet	oui	1		01/09/2022	N° 2022/031 du 01/07/2022
Un emploi de Chargée de l'emploi public et des données sociales	Rédacteur	Temps complet	oui	1		01/09/2025	N° 2025/013 du 14/03/2025
Archiviste itinérant	Assistant de conservation du patrimoine	Temps complet	oui	1		01/02/2024	N° 2023/042 du 06/10/2023
Gestionnaire carrière	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/04/2016	N° 2015/047 du 11/12/2015
Gestionnaire retraite	Adjoint administratif	Temps complet	oui	1		01/01/2007	15/12/2006

Gestionnaire maladie et chargée de l'assurance statutaire	principal de 1 <sup>ère</sup> classe Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1			01/04/2025	N° 2025/013 du 14/03/2025
Assistante médicale	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1			01/07/2011	N° 2010/026 du 21/12/2010
Assistante médicale	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1			01/01/2009	22/12/2008
Chargé de l'intérim territorial	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	oui	1			01/01/2026	N° 2025/043 du 05/12/2025
Chargée de l'intérim territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	oui	1			01/01/2024	N° 2023/050 du 08/12/2023
Gestionnaire maladie et chargée des instances médicales	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	oui	1			01/08/2023	N° 2023/027 du 07/07/2023
Chargée de l'emploi public et des données sociales	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	oui		1		01/06/2026	N° 2026/012 du 13/03/2026
Assistante de direction	CE des Adjointes administratifs	non	1			01/03/2026	N° 2026/002 du 06/02/2026
Agent de gestion budgétaire et comptable	Adjoint administratif	non	1			01/08/1999	29/01/1999
Gestionnaire carrière	Adjoint administratif	non	1			01/01/2003	13/12/2002
Gestionnaire carrière et chargée du CST	Adjoint administratif	non	1			01/07/1998	25/06/1998
Gestionnaire paie à façon	Adjoint administratif	non	1			01/09/2020	N° 2020/025 du 06/07/2020

Assistante administrative	Adjoint administratif	Temps complet	non	1		01/10/2016	N° 2016/032 du 25/08/2016
Chargée de l'emploi public et des données sociales	Adjoint administratif	Temps complet	non	1		01/01/2002	14/12/2001
Chargée de l'intérim territorial	Adjoint administratif	Temps complet	non	1		01/03/2021	N° 2021/005 du 26/02/2021
Chargée du recrutement	Adjoint administratif	Temps complet	non	1		01/06/2016	N° 2016/009 du 03/05/2016
Gestionnaire maladie, chargée de l'assurance statutaire et des instances médicales	Adjoint administratif	Temps complet	non	1		01/11/2015	N° 2015/026 du 23/10/2015
Chargé d'accueil	CE des adjoints administratifs territoriaux	Temps complet	oui		1	01/01/2026	N° 2025/030 du 03/10/2025
Chargé de l'intérim territorial	CE des adjoints administratifs territoriaux	Temps complet	oui	1		01/03/2026	N° 2025/043 du 05/12/2025
			<b>TOTAL</b>	42	4		

**ANNEXE 2 A LA DELIBERATION N° 2026/012 DU 13 MARS 2026  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026, le tableau des emplois permanents du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne est modifié comme suit :

Emploi	Grade ou cadre d'emplois	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants	Date de création	Référence de la délibération
Directeur Général des Services	DGS de 80 000 à 150 000 habitants	Temps complet	oui	1		01/01/2026	N° 2025/018 du 27/06/2025
Directeur Général Adjoint	DGA de 40 000 à 150 000 habitants	Temps complet	non	1		01/07/2005	21/03/2005
Directeur	Administrateur	Temps complet	oui		1	01/01/2026	N° 2025/018 du 27/06/2025
Directeur Adjoint	Attaché principal	Temps complet	oui		1	01/07/2024	N° 2024/014 du 08/03/2024
Responsable du service carrière et rémunération	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2016	N° 2015/032 du 20/11/2015
Responsable du service emploi et parcours professionnels	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2012	N° 2011/032 du 19/12/2011
Responsable du service prévention et maintien dans l'emploi	Ingénieur	Temps complet	oui	1		01/07/2012	N° 2012/004 du 05/04/2012
Coordonnateur du service de médecine de prévention - Médecin du travail	Médecin hors classe	Temps complet	oui	1		01/01/2019	N° 2018/064 du 14/12/2018
Responsable du service Maladie et Assurance statutaire	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/01/2026	N° 2025/043 du 05/12/2025
Responsable du service archivistes itinérants	Assistant de conservation principal de	Temps complet	oui	1		01/12/2019	N° 2019/045 du 20/09/2019

	2 <sup>ème</sup> classe							
Chargée de mission juridique	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2007	15/12/2006	
Conseiller en évolution professionnelle	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2022	N° 2021/056 du 17/12/2021	
Conseiller en évolution professionnelle	Attaché	Temps complet	oui	1		01/01/2019	N° 2018/084 du 14/12/2018	
Médecin du travail	Médecin hors classe	Temps complet	oui	1		01/01/2020	N° 2019/071 du 20/12/2019	
Infirmier en santé au travail	Infirmier en soins généraux hors classe	Temps complet	oui	1		01/11/2025	N° 2025/030 du 03/10/2025	
Infirmier en santé au travail	Infirmier en soins généraux	Temps complet	oui	1		01/01/2021	N° 2020/044 du 27/11/2020	
Conseiller en organisation	Attaché	Temps complet	oui	1		01/04/2019	N° 2019/009 du 08/03/2019	
Conseiller en organisation	Attaché	Temps complet	oui	1		01/03/2024	N° 2023/050 du 08/12/2023	
Correspondante retraites	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/01/2022	N° 2021/058 du 17/12/2021	
Gestionnaire maladie et chargée des instances médicales	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/05/2014	N° 2014/004 du 30/04/2014	
Technicien de prévention et ACFI	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/01/2024	N° 2023/050 du 08/12/2023	
Chargée du maintien dans l'emploi	Technicien	Temps complet	oui	1		01/02/2024	N° 2023/042 du 06/10/2023	
Chargé des CAP et CCP	Rédacteur	Temps complet	oui	1		01/09/2022	N° 2022/031 du 01/07/2022	
Un emploi de Chargée de l'emploi public et des données sociales	Rédacteur	Temps complet	oui	1		01/09/2025	N° 2025/013 du 14/03/2025	
Archiviste itinérant	Assistant de conservation du patrimoine	Temps complet	oui	1		01/02/2024	N° 2023/042 du 06/10/2023	
Gestionnaire carrière	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1		01/04/2016	N° 2015/047 du 11/12/2015	
Gestionnaire retraite	Adjoint	Temps	oui	1		01/01/2007	15/12/2006	

	administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	complet							
Gestionnaire maladie et chargée de l'assurance statutaire	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1	01/04/2025	N° 2025/013 du 14/03/2025			
Assistante médicale	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1	01/07/2011	N° 2010/026 du 21/12/2010			
Assistante médicale	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1	01/01/2009	22/12/2008			
Chargé de l'intérim territorial	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	oui	1	01/01/2026	N° 2025/043 du 05/12/2025			
Chargée de l'intérim territorial	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	oui	1	01/01/2024	N° 2023/050 du 08/12/2023			
Gestionnaire maladie et chargée des instances médicales	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	oui	1	01/08/2023	N° 2023/027 du 07/07/2023			
Chargée de l'emploi public et des données sociales	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	oui	1	01/06/2026	N° 2026/012 du 13/03/2026			
Agent de gestion budgétaire et comptable et assistante RH	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	oui	1	01/10/2026	N° 2026/012 du 13/03/2026			
Assistante de direction	CE des Adjointes administratifs	Temps complet	non	1	01/03/2026	N° 2026/002 du 06/02/2026			
Agent de gestion budgétaire et comptable	Adjoint administratif	Temps complet	non	1	01/08/1999	29/01/1999			
Gestionnaire carrière	Adjoint administratif	Temps	non	1	01/01/2003	13/12/2002			

	administratif	complet						
Gestionnaire carrière et chargée du CST	Adjoint administratif	Temps complet	non	1			01/07/1998	25/06/1998
Gestionnaire paie à façon	Adjoint administratif	Temps complet	non	1			01/09/2020	N° 2020/025 du 06/07/2020
Assistante administrative	Adjoint administratif	Temps complet	non	1			01/10/2016	N° 2016/032 du 25/08/2016
Chargée de l'emploi public et des données sociales	Adjoint administratif	Temps complet	non	1		1	01/01/2002	14/12/2001
Chargée de l'intérim territorial	Adjoint administratif	Temps complet	non	1			01/03/2021	N° 2021/005 du 26/02/2021
Chargée du recrutement	Adjoint administratif	Temps complet	non	1			01/06/2016	N° 2016/009 du 03/05/2016
Gestionnaire maladie, chargée de l'assurance statutaire et des instances médicales	Adjoint administratif	Temps complet	non	1			01/11/2015	N° 2015/026 du 23/10/2015
Chargé d'accueil	CE des adjoints administratifs territoriaux	Temps complet	oui			1	01/01/2026	N° 2025/030 du 03/10/2025
Chargé de l'intérim territorial	CE des adjoints administratifs territoriaux	Temps complet	oui	1			01/03/2026	N° 2025/043 du 05/12/2025
			TOTAL	42		5		

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION N° 2026/012 DU 13 MARS 2026  
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS DU CDG86**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2026, le tableau des emplois non permanents du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne pour ses besoins propres est modifié comme suit :

Emploi	Grade ou cadre d'emplois	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants	Date de création	Référence de la délibération
Assistante administrative	Adjoint administratif	Temps complet	1		01/01/2025	N° 2024/035 du 06/12/2024
Assistante administrative	Adjoint administratif	Temps complet		1	01/04/2026	N° 2026/012 du 13/03/2026
	<b>TOTAL</b>		1	1		

## **8/ Délibération N° 2026/013 – DELIBERATION FIXANT LE NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CST, PARITARISME ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Monsieur le Président expose que, en vue des élections professionnelles qui se tiendront le 10 décembre 2026, le Conseil d'administration doit se prononcer, au moins 6 mois avant la date du scrutin sur le nombre de représentants du personnel au comité social territorial, sur le maintien ou non du paritarisme et sur le recueil ou non de l'avis des représentants des collectivités et établissements publics.

Monsieur le Président précise que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2 959 agents, et que, par conséquent, le nombre de représentants du personnel peut être compris entre 7 et 15.

Monsieur le Président ajoute que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 février 2026, soit au moins 6 mois avant la date du scrutin.

Monsieur le Président rappelle qu'actuellement, le comité social territorial est composé de sept (7) représentants, qu'il est paritaire et que l'avis des représentants des collectivités et des établissements publics en relevant est recueilli.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 février 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2 959 agents,

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Fixent le nombre de représentants titulaires du personnel à sept (7) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- Décident, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG86 employant moins de 50 agents, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décident le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

Ainsi, l'avis serait considéré rendu dès lors qu'auraient été recueillis, d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part, celui des représentants de l'administration.

**9/ Délibération N° 2026/014 – MISE EN PLACE DE LA FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE DE SANTE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu la délibération n° ... en date du ... fixant le nombre des représentants titulaires du personnel membres du comité social territorial,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 3 février 2026, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 2 959 agents,

Considérant que le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants siégeant au sein de la formation spécialisée doit être le même que le nombre de représentants titulaires et suppléants du personnel siégeant au comité social territorial auquel il est rattaché,

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Acceptent de créer une formation spécialisée au sein du Comité Social Territorial,
- Acceptent de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à sept (7) et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, dont la désignation devra intervenir dans un délai d'un mois à compter de la proclamation des résultats des élections professionnelles du 10 décembre 2026.
- Décident, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG86 employant moins de 50 agents, égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,
- Décident le recueil, par la formation spécialisée, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.  
Ainsi, l'avis de la formation spécialisée serait considéré rendu dès lors qu'auraient été recueillis, d'une part, l'avis des représentants du personnel et, d'autre part, celui des représentants de l'administration.

## **10/ Délibération N° 2026/015 – DELIBERATION AUTORISANT LE PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil d'Administration que l'arrêté ministériel du 2 juillet 2025 fixe la date des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents de la fonction publique territoriale (Commissions Administratives Paritaires, Commission Consultative Paritaire et Comité Social Territorial) au jeudi 10 décembre 2026.

Dans le cadre des opérations électorales et selon les dispositions de l'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, Monsieur le Président propose au conseil d'administration de bien vouloir l'autoriser à représenter le Centre de Gestion et ses intérêts en cas de contentieux liés aux élections professionnelles du 10 décembre 2026 (sur l'ensemble des opérations et décisions afférentes à ces élections).

Dans ce cadre, et en cas de nécessité, Monsieur le Président propose aux membres du conseil d'administration que le Centre de Gestion fasse appel au cabinet d'avocats TEN FRANCE.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Autorisent le Président à ester en justice,
- Autorisent le Président à mandater le cabinet d'avocats TEN France pour représenter le Centre de Gestion.

## **11/ Délibération N° 2026/016 – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DIPLOME UNIVERSITAIRE « METIERS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX EN MILIEU RURAL » POUR L'ANNEE 2026 ET AVENANT D'UNE ANNEE**

Les communes rurales rencontrent des difficultés croissantes pour recruter leurs secrétaires généraux de mairie et des agents administratifs polyvalents détenant les compétences et connaissances attendues.

Même si cette problématique a fait l'objet d'une prise de conscience au niveau national qui a débouché sur des améliorations du statut des secrétaires généraux de mairie, rendant ainsi le métier plus attractif, il n'en demeure pas moins que les compétences attendues dans de nombreux domaines nécessitent préalablement des apports théoriques et pratiques indispensables.

C'est ainsi que le Centre de Gestion de la Vienne a engagé, début 2022, une démarche visant à mettre en œuvre un Diplôme Universitaire (D.U.) « Métiers administratifs territoriaux en milieu rural ». Il est précisé que cette démarche est complémentaire de la formation annuelle proposée en partenariat avec le CNFPT.

La démarche engagée par le Centre de Gestion de la Vienne avec volonté et conviction doit permettre de répondre aux besoins des communes rurales.

Elle est le fruit d'un partenariat inédit au service de nos territoires. En effet, les deux territoires des Deux-Sèvres et de la Vienne ont fait le choix de s'associer pour répondre à ce besoin identifié et ouvrant des débouchés concrets et a fait l'objet d'une convention entre l'IPAG et les deux CDG pour la période 2023-2026.

Les éléments concernant ce D.U. sont explicités ci-dessous :

✓ **Le Diplôme Universitaire « Métiers administratifs en milieu rural »**  
Concrètement, il s'agit d'un Diplôme Universitaire ouvert à la fois aux personnes en formation initiale (étudiants titulaires d'un BAC ou équivalent) ou en formation continue (salariés, agents de la fonction publique, demandeurs d'emploi...).

Le nombre de places maximum proposé est de 40 (20 par département).

✓ **La durée**  
Cette formation comprend à la fois des cours théoriques et des périodes de pratiques professionnelles (stages). Elle débute en septembre ou octobre pour s'achever en juin.

✓ **Le contenu du Diplôme universitaire**  
200 heures d'enseignement et 12 semaines de pratiques professionnelles (stages).  
La répartition serait la suivante :

Concernant les 200 heures, les enseignements dispensés seraient les suivants (annexe 1) :

- Cadres institutionnels des collectivités territoriales : 50 heures
- Domaines et principes généraux de l'action des collectivités territoriales : 44 heures
- Outils de l'action des collectivités territoriales : 44 heures
- Pratiques professionnelles : 62 heures

Les cours se tiennent sur Poitiers ou sur Niort.

De plus, douze semaines de pratiques professionnelles (stages) en deux temps distincts (4+8) sont proposées. Le Centre de Gestion de la Vienne s'engage à accompagner les étudiants pour trouver un lieu de pratique professionnelle.

✓ **L'inscription et la sélection**  
Les candidatures (CV, lettre de motivation, expériences professionnelles...) sont déposées via l'IPAG. Une commission de sélection, dont le Centre de Gestion de la Vienne est membre, se réunit pour déterminer la recevabilité des candidatures et sélectionner les candidats.

✓ **Coûts et financements**

Si une partie est financée par les coûts d'inscription, elle ne couvre pas la totalité du financement nécessaire.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vienne propose de participer financièrement à la mise en œuvre de ce Diplôme Universitaire à hauteur de 8112.50€ pour l'année universitaire 2026 - 2027.

Au jour de la présente délibération l'ensemble des partenariats financiers ne sont pas validés.

Cette dépense sera imputée au chapitre 011 – Article 6184.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Autorisent le Centre de gestion de la Vienne à accompagner, y compris financièrement, la mise en œuvre de ce Diplôme Universitaire,

- Autorisent l'inscription des crédits au chapitre correspondants,

- Autorisent le Président du Centre de Gestion de la Vienne à signer tout document, à intervenir concernant ce Diplôme Universitaire, et notamment un avenant pour la période 2026-2027, joint en annexe à la présente délibération.

**ANNEXE A LA DELIBERATION N°2026/016 DU 13 MARS 2026  
PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DIPLOME UNIVERSITAIRE « METIERS  
ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX EN MILIEU RURAL » POUR L'ANNEE 2026 ET  
AVENANT D'UNE ANNEE**

**AVENANT DE PROLONGATION**

**N°2024-02-49**

---

**ENTRE,**

**L'université de POITIERS**

Sise 15 rue de l'Hôtel Dieu, 86034 Poitiers Cedex,

Représentée par Madame Virginie Laval, sa présidente,

Pour sa composante L'Institut de Préparation à l'Administration Générale-Centre International De Management Public (l'IPAG-CIMP), représenté par M. Laurent Bouchard, en sa qualité de directeur de l'IPAG-CIMP ;

ci-après dénommée « l'Université »

**ET,**

**LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES  
DEUX-SEVRES**

Sis 9 rue Chaigneau 79400 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE

Représenté par M. Alain LECOINTE, son président,

ci-après dénommé « le CDG79 »,

**LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA  
VIENNE**

Avenue du Futuroscope

86962 Chasseneuil-du-Poitou

Représenté par M. Edouard RENAUD, son président,

ci-après dénommé « le CDG86 »,

**PREAMBULE :**

---

Par convention n°2024-02-49 en date du 06 mars 2024, les CDG 79/86 et l'Université de Poitiers ont défini les modalités pédagogiques, administratives et financières du diplôme d'Université Métiers administratifs territoriaux en milieu rural pour 3 ans. La durée de la convention arrivant à son terme. Les différentes parties ont décidé par cet avenant de prolonger la convention pendant un an.

**Article 1 – Prorogation de la convention**

---

Les parties conviennent de proroger la durée de validité de la convention n°2024-02-49, signée le 06 mars 2024, pour une période supplémentaire d'un an. En conséquence, la convention arrivera désormais à échéance à la fin de l'année universitaire 2026-2027, toutes les autres stipulations demeurant inchangées et conservant leur plein effet.

Fait en 3 exemplaires originaux, le .....

Pour L'Université de Poitiers,  
Virginie Laval-Présidente

Pour le CDG79,  
Alain LECOINTE-Président

Pour l'IPAG-CIMP,  
Laurent BOUCHARD-Directeur

Pour le CDG 86,  
Edouard RENAUD Président

## **12/ Délibération N° 2026/017 .– CONVENTION DE PRESTATION DE MEDECINE DE PREVENTION AVEC GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE, VILLE DE POITIERS ET CCAS DE POITIERS**

Dans le cadre de ses besoins en matière de médecine de prévention, Grand Poitiers Communauté Urbaine a sollicité le Centre de Gestion de la Vienne afin de pouvoir adhérer à son service de médecine de Prévention.

Cette adhésion permet aux agents de Grand Poitiers Communauté Urbaine, de la Ville de Poitiers et du CCAS de Poitiers, dans le cadre de la Direction mutualisée des Ressources Humaines à laquelle la médecine de prévention est rattachée, de bénéficier de l'intervention de médecins du travail.

A ce titre, les médecins du travail réalisent les prestations liées à la surveillance médicale des agents et aux actions sur le milieu de travail, dont les modalités sont définies dans la convention annexée à la présente délibération.

Grand Poitiers Communauté urbaine disposant de ses propres postes d'infirmiers en santé au travail, cette adhésion ne concerne que les médecins du travail, qui exerceront leur mission au sein des locaux du service de Médecine Préventive de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

La tarification est fixée au regard de l'ensemble des dépenses et charges concernant les médecins du service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Vienne 86 de l'année N-1, avec application du prorata de l'intervention des médecins.

Une convention bipartite ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de tarification de l'adhésion au service de médecine préventive mis à disposition par le Centre de Gestion de la Vienne est réalisée et annexée à la présente délibération.

Cette convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2026 et est conclue pour une durée de six ans.

Après débats et discussions, à l'unanimité, les membres du conseil d'administration :

- Autorisent l'adhésion de Grand Poitiers Communauté urbaine au service de médecine de prévention du Centre de gestion de la Vienne,
- Adoptent les termes de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2026,
- Autorisent le Président du Centre de Gestion de la Vienne à signer la convention d'adhésion et tout acte administratif en résultant.



## ANNEXE A LA DELIBERATION PORTANT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA VIENNE

### Entre les soussignés :

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Vienne (CDG 86), dont le siège est situé Téléport 1 – Avenue du Futuroscope – Arobase 1 – CS 20205 – CHASSENEUIL DU POITOU – 86962 FUTUROSCOPE CEDEX, représenté par son Président, Edouard RENAUD, autorisé à signer la présente convention en vertu de l'autorisation donnée par **délibération n° XX**

D'une part,

**Et Grand Poitiers Communauté urbaine, ci-dessous appelée la collectivité, dont le siège est situé au 84 rue des carmélites - 86000 Poitiers, représentée par**

....., **dûment habilité par délibération du .....**

D'autre part,

Vu le Code du Travail,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.812-3 à L.812-5,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine du travail dans la fonction publique territoriale,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le CDG 86 auprès de Grand Poitiers communauté urbaine, la Ville de Poitiers et le CCAS de Poitiers, et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

### **Article 2 : Champ d'intervention du service de médecine préventive**

Le service de médecine préventive assure la surveillance médicale du personnel de Grand Poitiers Communauté Urbaine, de la Ville de Poitiers et du Centre Communal d'Action Sociale de Poitiers, y compris les agents mis à disposition auprès des structures associatives, estimé environ **à 3 600 agents.**

Il est précisé que le service de Médecine de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers est mutualisé pour les trois entités précitées et rattaché à la Communauté Urbaine.

Une mise à jour des effectifs est transmise par la collectivité au moins une fois par an au service de médecine préventive du CDG 86.

### **Article 3 : Nature des missions de médecine préventive**

Le service de médecine préventive du CDG86 s'engage à assurer les prestations suivantes :

#### **Surveillance médicale des agents :**

- Visite au moment de la prise de poste,
- Visite d'information et de prévention,
- Examens médicaux pour les agents nécessitant une surveillance médicale particulière conformément à la législation en vigueur ou selon une fréquence définie par le médecin du travail :
  - o Personnes en situation de handicap,
  - o Femmes enceintes, venant d'accoucher ou allaitantes,
  - o Agents réintégrés après un congé de longue maladie ou de longue durée,
  - o Agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux,
  - o Agents souffrant de pathologies particulières.

Pour ces agents, le médecin du travail définit la fréquence et la nature du suivi que comporte cette surveillance médicale. Ces visites présentent un caractère obligatoire.

- Indépendamment du suivi périodique, l'agent peut bénéficier à sa demande d'une visite avec le médecin du travail ou un membre du service de médecine préventive sans que l'administration ait à en connaître le motif.
- 
- Visite de reprise après arrêt, maladie prolongée, maladie professionnelle, visite de pré-reprise à l'initiative de l'agent, de la collectivité ou de son médecin,
- Visite à la demande de l'agent, de la collectivité, du médecin traitant...

Une priorité sera donnée aux visites obligatoires.

L'autorité territoriale de la collectivité peut demander au médecin du travail de recevoir un agent. Dans ce cas, elle doit informer l'agent de cette démarche.

**Le médecin du travail peut réaliser, prescrire ou recommander les examens complémentaires nécessaires :**

- À la détermination de la compatibilité entre le poste de travail et l'état de santé de l'agent, notamment au dépistage des affections pouvant entraîner une contre-indication à ce poste de travail,
- Au dépistage d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle de l'agent,
- Au dépistage des maladies dangereuses pour l'entourage professionnel de l'agent.

Dans le respect du secret médical, il informe l'autorité territoriale de tout risque d'épidémie.

## **Actions sur le milieu du travail – correspondant au tiers du temps du médecin du travail dans la collectivité :**

Le service de médecine préventive conseille l'autorité territoriale, les agents et leurs représentants en ce qui concerne notamment :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les services (visites des locaux où travaillent les agents dans l'optique d'une connaissance des conditions de vie et de travail dans les services et d'une meilleure prévention des accidents du travail),
- L'hygiène générale dans les locaux de service de la collectivité,
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine en vue de contribuer au maintien dans l'emploi des agents,
- La protection agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel,
- Les projets de construction ou d'aménagements importants des bâtiments de la collectivité et de modifications apportées aux équipements ainsi que ceux liés aux nouvelles technologies,
- L'accessibilité des locaux aux agents en situation de handicap,
- L'élaboration des fiches de risques professionnels,
- L'évaluation des risques professionnels,
- L'information sanitaire.

Le médecin du travail signale par écrit, à l'autorité territoriale, les risques pour la santé des agents qu'il constate et qui sont en rapport avec le milieu de travail.

Le service de médecine préventive est associé aux actions de formation à l'hygiène et à la sécurité.

Le médecin du travail participe aux réunions du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT) ou réunion interne (pour reclassement, situations difficiles...).

Le service de médecine préventive collabore avec les assistants de prévention, conseillers de prévention ou chargé de l'inspection des règles d'hygiène et de sécurité.

Le service de médecine préventive établit chaque année un rapport d'activité qui est transmis à l'autorité territoriale et à l'organisme compétent en matière d'hygiène et de sécurité.

### **Article 4 : Organisation des vacances de médecine et des convocations aux visites médicales**

La collectivité est chargée de réaliser les convocations.

Les visites sont programmées :

- Tous les jours ouvrables de la semaine.
- Sur convocation dûment remplie et transmise à l'agent par la collectivité adhérente. En cas d'absence ou d'indisponibilité d'un agent, il doit être remplacé dans la mesure du possible.

Les actions en milieu du travail, qui correspondent au tiers temps du médecin, sont programmées en coordination avec la collectivité.

## **Article 5 : Conditions d'exercice des missions de médecine préventive**

Le médecin du travail exerce son activité médicale en toute indépendance et dans le respect des dispositions du code de la santé publique.

Le médecin du travail du CDG 86 exerce une autorité fonctionnelle sur les agents de la médecine Préventive de Grand Poitiers. Il formalise et coordonne l'organisation des activités liées à la médecine de prévention – par des protocoles et des procédures :

- Le médecin du travail définit la liste des protocoles et procédures à créer ou mettre à jour et les valide
- Les procédures et/ou protocoles demandés par Grand Poitiers sont les suivants – le formalisme est choisi par le médecin référent :
  - Plan d'archivage,
  - Orientation des demandes de RDV par le secrétariat vers les acteurs de médecine préventive (détermination des critères, du rôle de chaque acteur du service, précision des moyens et des délais).
  - Vaccination
  - Organisation des visites médicales réglementaires (détermination du rôle de chaque acteur du service, précision des moyens et des délais)
    - VIP
      - Prévention
      - Pour des formations / habilitations / autorisations de conduire
    - VIPI
    - SMP
    - À la demande de l'agent
    - À la demande de l'employeur
  - Interaction avec l'organisation/projet dynamique carrière
    - Définir les grandes familles de préconisation.
    - Définir les métiers qui auront un SMP (en utilisant le travail d'évaluation des risques professionnels piloté par les préventeurs au fil des années)

Dans l'objectif de :

- Formaliser l'organisation interne de la médecine de prévention (protocoles et procédures) ;
- Formaliser l'organisation et les interactions avec les autres acteurs de l'autorité territoriale ;
- Réaliser 100% des visites d'embauche (VIPI) ;
- Définir et formaliser la liste des VIP à planifier sur l'année.

La collectivité fournit aux médecins du travail l'ensemble des fiches de postes, ainsi que la liste des équipements, produits et matériels auxquels les agents ont accès dans le cadre de leur travail. Le médecin est obligatoirement informé, avant toute utilisation de substance ou de produit dangereux de la composition de ces produits et de la nature de ces substances, ainsi que de leurs modalités d'emploi par le service concerné. La collectivité doit remettre au médecin la fiche de données de sécurité de ces produits.

Les médecins du travail sont informés par la collectivité de chaque accident de service et de chaque maladie reconnue imputable au service.

Dans le cadre de ses missions en milieu du travail, le médecin du travail doit avoir accès librement aux locaux de Grand Poitiers Communauté urbaine, de la Ville de Poitiers et du CCAS de Poitiers ainsi qu'aux différents postes de travail.

À la demande du médecin du travail, Grand Poitiers Communauté urbaine, la Ville de Poitiers et le CCAS de Poitiers s'engagent à lui communiquer tout complément d'information qu'il jugerait utile à l'accomplissement de sa mission.

Le médecin exerce sa mission au sein des locaux de Médecine Préventive de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

#### **Article 6 : Conditions financières et d'intervention**

Les deux médecins du CDG 86 interviendront au total à hauteur de 3 jours hebdomadaires. Leurs absences sont comprises dans ces 3 jours sans pouvoir dépasser le prorata de leur temps d'intervention à Grand Poitiers.

Le tarif est fixé au regard de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'année N-1 concernant les deux médecins du service de Médecine Préventive du CDG 86 et, le cas échéant, de tout autre agent ayant participé à la mise en œuvre de cette convention, au prorata du temps passé.

Les facturations seront établies mensuellement par le CDG 86, à partir des données N-1 (Exemple : les factures de l'année 2026 seront établies sur les données 2025).

A cela s'ajoute l'ensemble des coûts réels de l'année N, liés à l'utilisation et/ou au développement du logiciel MEDTRA pour le compte de Grand Poitiers, et de la location du parking.

Pour le logiciel MEDTRA, le CDG 86 prend en compte les modifications demandées par Grand Poitiers – dans la mesure du possible – en refacturant le prix des tickets à Grand Poitiers.

Selon les possibilités offertes par le logiciel MEDTRA, devront être fournies les données suivantes à destination de l'employeur sous format Excel en complément des fiches de visite – dans la mesure du possible en utilisant une zone d'échange de données sécurisé :

- **LES INFORMATIONS DES VISITES RÉALISÉES AVEC EMISSION DE FICHE DE VISITE** – sous forme de requête hebdomadaire – avec les champs suivants:
  - Prénom
  - Nom de naissance
  - Nom d'usage
  - Direction
  - Matricule
  - Date de visite
  - Type de visite
    - EI PU surveillance périodique ordinaire (EI entretien infirmier)
    - EI PU surveillance périodique particulière
    - MED PU Surveillance médicale particulière
    - MED PU Surveillance médicale périodique
    - VDA Visite à la demande de l'agent
    - VDE Visite à la demande de l'employeur
    - VDM Visite à la demande du médecin
  - Préconisation – commentaire (imprimé sur édition)
    - Remarque médecin et/ou infirmier (qui apparaît sur la fiche de visite)
  - Durée de la préconisation médicale

- **LES INFORMATIONS DES AGENTS CONVOCABLES POUR LES VIP VISITES D'INFORMATION PREVENTIVE A PLANIFIER – sous forme de requête mensuelle pour les 4 mois à venir – avec les champs suivants:**
  - Prénom
  - Nom de naissance
  - Nom d'usage
  - Direction
  - Matricule
  - Type de visite :
    - EI PU surveillance périodique ordinaire (EI entretien infirmier)
    - EI PU surveillance périodique particulière
    - MED PU Surveillance médicale particulière
    - MED PU Surveillance médicale périodique
  - Date prévisionnelle de visite

Au cas où la présente convention prendrait fin, une facture de régularisation serait éditée début N+1 pour prendre en compte la réalité des dépenses et charges de l'année N (Exemple : fin de convention le 31/12/2030, une facture de régulation émise début 2031 prendra en compte les dépenses et charges réelles, en plus ou en moins, de l'année N, soit 2030).

Les modalités de calcul et de tarification sont révisables chaque année sur décision du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Vienne.

Les examens complémentaires éventuels demandés par le médecin du travail (examens biologiques, examens spécialisés courants ou de première nécessité) seront facturés directement par le praticien à la collectivité concernée.

Le règlement intervient par mandat administratif.

**Transmettre la facture - via le portail Chorus Pro sur :**

- <http://chorus-pro.gouv.fr>
- N° SIRET Grand Poitiers Communauté Urbaine : **200 069 854 00293**
- Code service : **6100**
- Numéro d'engagement : **6028555**

#### **Article 7 : Durée, prise d'effet et renouvellement de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de six ans. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2026 et prend fin le 31 juillet 2032.

À cette échéance, une nouvelle convention est passée entre les parties si celles-ci désirent poursuivre le partenariat.

#### **Article 8 : Conditions de résiliation**

La présente convention pourra être résiliée chaque année par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception sous respect d'un délai de préavis de trois mois minimums, et avec effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

En cas d'interruption prolongée de la mise à disposition d'un médecin du travail, le CDG 86 se réserve le droit de mettre fin à la convention en cas d'impossibilité de le remplacer et d'assurer un service adapté. Un préavis de deux mois est respecté.

## Article 9 : données personnelles

Le Centre de Gestion de la Vienne ainsi que Grand Poitiers Communauté urbaine sont tenus au respect de la réglementation en vigueur applicable à la gestion et à la protection des données à caractère personnel, et, en particulier :

- Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (dit « RGPD »),
- La loi n ° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite loi « Informatique et libertés »).

Dans le cadre de l'exécution de la convention, chaque partie doit s'assurer et être en mesure de démontrer pour le périmètre qui lui incombe que des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont mises en œuvre pour garantir que les traitements au sens RGPD et les données à caractère personnel recueillies sont conformes aux règlements et lois précités.

Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire.

### 9-1/ Qualification des acteurs au sens RGPD :

D'un commun accord, le Centre de Gestion de la Vienne et Grand Poitiers Communauté urbaine sont qualifiés de responsables de traitements distincts. La répartition des responsabilités uniques et conjointes se faisant principalement comme suit :

Responsabilité unique Grand Poitiers Communauté urbaine	Responsabilité conjointe des acteurs	Responsabilité unique du Centre de Gestion de la Vienne
Transmission sécurisée des données personnelles actualisées des agents qui sont nécessaires au démarrage de la mission.	Traitement des besoins spécifiques à la demande de Grand Poitiers ou du centre de gestion.	Mise en œuvre des traitements sens RGPD prévus ci-après (art. 2 à 5 de la présente convention)

### 9-2/ Traitements et finalités :

Les données à caractère personnel recueillies par le Centre de Gestion de la Vienne font l'objet d'un traitement informatisé destiné à assurer l'exercice des missions visées aux articles 2 à 5 de la présente convention.

Le Centre de Gestion de la Vienne s'engage à ne recueillir que les données personnelles strictement nécessaires à l'exercice des missions visées dans la présente convention et à en respecter le caractère confidentiel.

Ces données personnelles sont exclusivement destinées à ses services qui participent à l'exercice des missions visées afin d'opérer les traitements principaux suivants:

- Gestion et suivi en santé au travail des agents de Grand Poitiers, Poitiers et du CCAS de Poitiers
- Gestion des conseils à l'autorité territoriale ou aux agents de Grand Poitiers, Poitiers et du CCAS de Poitiers
- Gestion de l'assistance aux agents de Grand Poitiers, Poitiers et du CCAS de Poitiers

L'ensemble des informations relatives à la gestion des données personnelles par le Centre de Gestion de la Vienne dans le cadre de l'exécution de la convention sont précisées dans son registre des traitements, librement accessible et communicable à toute personne qui en fait la demande. Ces informations portent notamment sur les finalités du traitement, la nature des

données recueillies, les destinataires de ces données et sur leur durée de conservation (conformément à l'art. 30 du RGPD).

Chaque partie s'engage à sensibiliser et à former ses agents ayant un rôle dans le traitement des données à caractère personnel objet du présent contrat afin que les traitements et leurs exécutions soient conformes au règlement européen sur la protection des données.

#### 9-3/ Droit d'information et exercice de droit :

Afin de garantir et respecter le secret médical et la confidentialité des données de santé, le Centre de Gestion de la Vienne s'engage à opérer pour le compte de Grand Poitiers qui lui donne mandat à agir, les opérations suivantes :

- Informer toute personne concernée du recueil et du traitement de ses données personnelles ainsi que de ses droits par tout moyen jugé nécessaire par le Centre de Gestion de la Vienne et si besoin par l'intermédiaire de Grand Poitiers.
- Permettre aux personnes concernées par le recueil et le traitement de leurs données personnelles d'exercer leurs droits vis-à-vis de ces données (droits d'accès, de rectification, d'effacement...) et d'apporter les réponses appropriées dans les délais prévus.
- Grand Poitiers sera informé des saisines d'exercice de droit reçues et de leurs bons traitements par mail, à l'adresse indiquée à l'article 9 du présent avenant

#### 9-4/ Notification de violation de données :

Toute partie identifiant ou étant informée d'une violation de données doit en informer l'autre partie dans les 48 heures à compter de la constatation de l'évènement (conformément à l'art.33 du RGPD).

L'analyse de cette violation de données et la décision de notification à la CNIL et éventuellement aux personnes concernées devra faire l'objet d'une discussion et décision collégiale.

Le partage d'information devra toutefois respecter les obligations en matière de secret médical et de confidentialité des données de santé entre le Centre de Gestion de la Vienne et Grand Poitiers.

#### 9-5/ Sous-traitance actuelle et ultérieure :

Grand Poitiers autorise le Centre de Gestion de la Vienne à faire appel à des sous-traitants dont la liste actuelle à la signature des présentes est disponible à première demande.

AXESS GROUPE certifié ISO 27001 ,

AXESS GROUPE Habilité à Héberger les Données de santé (HDS), Certification HDS

Par la suite, le Centre de Gestion de la Vienne s'engage :

- A s'assurer du renouvellement des certifications susmentionnées et à les transmettre à Grand Poitiers.
- A informer Grand Poitiers de tout changement en cours de contrat dans les rôles et désignation de sous-traitant ultérieur.

#### 9-6/ Dispositions relatives au secret professionnel, aux dossiers médicaux et aux informations médicales :

Le Centre de Gestion s'engage à stocker les données personnelles collectées en cohérence avec les besoins relevant de son seul champ d'application, limité aux missions déterminées dans la présente convention, de façon à en assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité. Il s'engage à ne pas les conserver au-delà d'une durée définie en fonction des objectifs poursuivis par le traitement de données au regard des missions visées dans la présente convention.

Le médecin du travail est tenu au secret professionnel : aucun membre de Grand Poitiers n'a le droit de recevoir communication du dossier médical d'un quelconque de ses agents.

Les dossiers médicaux constitués par le médecin du travail lors de la première visite et complétés à chaque examen ultérieur, sont conservés pour les dossiers numériques par le Centre de

Gestion de la Vienne, et pour les dossiers papiers au sein des locaux d'exercice de la médecine de prévention à Grand Poitiers, sauf disposition contraire définie selon une procédure devant garantir une stricte confidentialité des dits dossiers.

Le Centre de Gestion de la Vienne doit en interdire l'accès à toute personne autre que le médecin du travail ou l'intervenant dûment autorisé par ce dernier ou par l'agent (infirmière santé au travail, médecin collaborateur ou secrétaire médicale, par exemple) désigné par le service de médecine du Centre de Gestion de la Vienne.

Le fait de rendre accessible les données aux personnes non dûment autorisées et de violer le secret professionnel concernant les dossiers médicaux peuvent engager la responsabilité pénale et civile des auteurs.

#### 9-7/ Portabilité et sort des données :

Le transfert de dossier, quelle qu'en soit la raison (changement de prestataire de suivi de santé au travail de l'employeur, départ d'un agent, ...) devra être sécurisé selon les normes réglementaires en vigueur, et ne peut s'effectuer que de médecin à médecin (article R.441256 du Code du travail).

#### 9-8/ Réversibilité des données

En cas de fin de la convention, le Centre de Gestion de la Vienne est tenu de transférer, de manière sécurisée, tous les dossiers papiers des agents en sa possession à Grand Poitiers. Ce transfert ne peut s'effectuer que de médecin à médecin.

En ce qui concerne, les dossiers numériques, la mise à disposition devra être faite de manière sécurisée et sous le format interopérable pouvant permettre à Grand Poitiers sa réutilisation. Ce transfert ne peut s'effectuer que de médecin à médecin.

#### 9-9/ Contact des délégués à la protection des données (DPD)

Pour toute question relative à la protection des données, il conviendra de contacter en premier lieu les délégués à la protection des données : Grand Poitiers Communauté urbaine : [dpd@grandpoitiers.fr](mailto:dpd@grandpoitiers.fr)

Centre de Gestion de la Vienne : [dpo@vpelletier.fr](mailto:dpo@vpelletier.fr)

### **Article 10 : Contentieux**

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas de litige survenant entre les parties et n'ayant trouvé de résolution par les voies amiables, le Tribunal Administratif de Poitiers est compétent.

Le recours peut être formé :

- Par courrier postal à l'adresse suivante :  
Tribunal Administratif de Poitiers

Hôtel

15, rue de Blossac

86020 Poitiers Cedex

Gilbert

- CS

80541

- Ou via l'application informatique Télérecours accessible par le lien suivant :  
<https://www.telerecours.fr/>

Fait en deux exemplaires à Chasseneuil du Poitou,  
Le

**Pour le Centre de Gestion de la  
Vienne**

**Le Président,**

**Edouard RENAUD**

**Pour la structure adhérente,  
L'élu signataire (titre)**

**Prénom + NOM**

La séance est levée à 12 h 00.

Fait à Chasseneuil du Poitou, le 13 mars 2026

Arrêté le 3 avril 2026

La Secrétaire,  
Annette SAVIN

Le Président,  
Edouard RENAUD

